



**SAINT  
GENIS  
POUILLY**

COEUR DU PAYS DE GEX

## VILLE DE SAINT GENIS POUILLY RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE 2022

*Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

*Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel.*

*Une délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB qui doit être relaté dans le compte rendu de la séance du conseil municipal.*

*L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.*

*Depuis, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs.*

*Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication telle que précisée par décret.*

*Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.*

*En ce sens, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.*

26/10/2021

Accusé de réception en préfecture  
001210103545-20211102-del202100122-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2021  
Date de réception préfecture : 04/11/2021

Page – 1

<b>1</b>	<b>Introduction : retour à la vie d'avant .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Le contexte général : Environnement économique .....</b>	<b>4</b>
	Le contexte international.....	4
	Les énergies fossiles s'envolent .....	4
	Aux États-Unis,.....	5
	En Europe,.....	5
	En France,.....	6
<b>3</b>	<b>Le projet de loi de finances pour 2022, principales dispositions .....</b>	<b>7</b>
	Les grandes orientations du budget 2022 .....	7
	Chiffres Clés .....	7
	Évolution du déficit de l'Etat et endettement.....	8
	Une détérioration temporaire des comptes sociaux .....	8
	La dette publique .....	8
<b>4</b>	<b>La maîtrise des dépenses par les collectivités .....</b>	<b>9</b>
	Réforme en marche de la fiscalité locale .....	9
	Les collectivités locales incitées à porter le développement durable .....	9
	Pause sur la DGF .....	9
	FCTVA .....	9
<b>5</b>	<b>Saint-Genis-Pouilly – Repères budgétaires .....</b>	<b>10</b>
	Les ratios budgétaires issus du budget principal .....	10
	Les recettes de fonctionnement .....	11
	Les recettes fiscales .....	11
	<b>La taxe additionnelle aux droits de mutations .....</b>	<b>14</b>
	Les recettes non-fiscales .....	14
	<b>Les concours de l'État – la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).....</b>	<b>14</b>
	<b>La Compensation Financière Genevoise (C.F.G.).....</b>	<b>15</b>
	<b>Les produits des services .....</b>	<b>15</b>
	Les dépenses de fonctionnement.....	16
	Évolution de l'autofinancement.....	17
	Le personnel communal.....	20
	Les élus.....	22
	La dette .....	22
	La dette garantie – situation prévisionnelle au 31 décembre 2021 .....	23
	Les recettes d'investissement .....	23
	Les dépenses d'investissement.....	24
	<b>Les projets récurrents.....</b>	<b>24</b>
	<b>Les projets ciblés.....</b>	<b>24</b>
	<b>Investissement réalisé sur les derniers exercices .....</b>	<b>24</b>

<b>6</b>	<b>Orientations par politiques publiques .....</b>	<b>25</b>
	Administration générale – services au public .....	25
	Sécurité .....	25
	Enseignement – périscolaire - Services à la jeunesse .....	25
	Culture .....	25
	Sport.....	25
	Action sociale .....	26
	Services urbains .....	26
<b>7</b>	<b>Budget 2022 – Données de cadrage et perspectives.....</b>	<b>26</b>
	Population.....	26
	Section de fonctionnement .....	26
	<b>Recettes de fonctionnement.....</b>	<b>26</b>
	<b>Charges de fonctionnement.....</b>	<b>27</b>
	<b>Capacité d'autofinancement.....</b>	<b>28</b>
	<b>Évolution prévisionnelle des ratios budgétaires de référence.....</b>	<b>28</b>
	<b>En synthèse :.....</b>	<b>28</b>
	Section d'investissement .....	28
<b>8</b>	<b>Rétrospective et prospective : fonctionnement et autofinancement .....</b>	<b>33</b>

## **1 Introduction : retour à la vie d'avant ...**

La Covid-19, puis ses variants, ont bouleversé notre vie collective et l'économie mondiale en 2020. Dès le début de l'année 2021, la vaccination s'est mise en place progressivement dans les pays avancés.

En France la vaccination a débuté auprès des personnes les plus vulnérables puis à l'ensemble de la population de plus de 12 ans depuis cet été. Le contrôle à l'entrée des lieux publics avec le passe sanitaire a permis en métropole la reprise des activités collectives et de l'économie.

Au niveau international, les pays du sud restent dépourvus des vaccins indispensables à l'enraiment de la pandémie et cela malgré les nombreuses promesses de dons – Programme COVAX - qui peinent à se concrétiser<sup>1</sup>.

Si pendant la pandémie, la situation économique était une source d'inquiétude, la reprise telle qu'elle se présente en Europe, permet d'espérer un retour à la normale.

## **2 Le contexte général : Environnement économique**

### **Le contexte international**

Le FMI, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2021<sup>2</sup>, précise que la reprise économique mondiale se poursuit, mais l'écart se creuse entre les pays avancés et de nombreux pays émergents et pays en développement. Les prévisions de croissance mondiale les plus récentes s'établissent à 6 %, demeurant inchangées par rapport aux perspectives précédentes, mais les composantes de cette croissance ont évolué.

Pour les pays avancés, les projections de croissance se sont améliorées de 0,5 point cette année. Toutefois, pour les pays émergents et les pays en développement, en raison d'une dégradation considérable des prévisions pour les pays émergents d'Asie, la croissance n'est pas au rendez-vous.

Pour 2022, la croissance globale est estimée à 4,9 %,

en hausse par rapport à nos dernières prévisions de 4,4 %.

La pandémie a provoqué, dans les pays avancés, une baisse du revenu disponible par habitant de l'ordre de 2,8 % par année par rapport aux tendances d'avant la pandémie pour la période 2020-2022, contre une perte de revenu par habitant de 6,3 % par année dans les pays émergents et les pays en développement (à l'exclusion de la Chine).

Dans une large mesure, ces révisions signalent des différences dans l'évolution de la pandémie. Près de 40 % de la population des pays avancés est pleinement vaccinée, contre 11 % dans les pays émergents et un tout petit pourcentage dans les pays en développement à faible revenu. Des taux de vaccination et un retour à la normale plus rapides que prévu ont mené à une amélioration des prévisions tandis que, faute d'accès aux vaccins et en raison d'une recrudescence de vagues d'infections à la COVID-19, certains pays ont connu une détérioration de leurs prévisions.

Compte tenu de la disparité des situations mondiales, des situations de travail difficiles causées par la pandémie, les transporteurs alertent sur la pénurie de main-d'œuvre qui risque de compromettre les approvisionnements et ainsi de bloquer l'économie. La vaccination de ces personnels et un processus standardisé de contrôle permettrait aussi de faire face<sup>3</sup>.

### **Les énergies fossiles s'envolent ...<sup>4</sup>**

La crise du Coronavirus a précipité le décrochage des prix du pétrole en 2020, dû notamment à la limitation des déplacements. Depuis c'est une hausse qui se poursuit : Le cours d'un baril de pétrole Brent a dépassé les 80 dollars mardi 28 septembre. Une hausse qui intervient alors que le prix du gaz s'envole également.

Avec le déploiement des vaccins et l'assouplissement des mesures de confinement cette année, les paris sur la demande de pétrole ont grimpé en flèche, tandis qu'une pénurie d'énergie dans l'hémisphère nord a fait grimper les prix du gaz naturel à leur plus haut niveau depuis sept ans, avec des répercussions sur le marché pétrolier.

Dans le même temps, les stocks de brut ont diminué

<sup>1</sup> Le monde 4 octobre 2021 – « Covid-19 : la fracture vaccinale perdure avec les pays du Sud »

<sup>2</sup> Fonds Monétaire international 27 juillet 2021 – « Reprise mondiale : le fossé s'élargit entre les pays »

<sup>3</sup> Ouest France 29 septembre 2021 – « À cause du Covid-19, les chaînes d'approvisionnement mondiales « commencent à céder »

chaînes d'approvisionnement mondiales « commencent à céder »

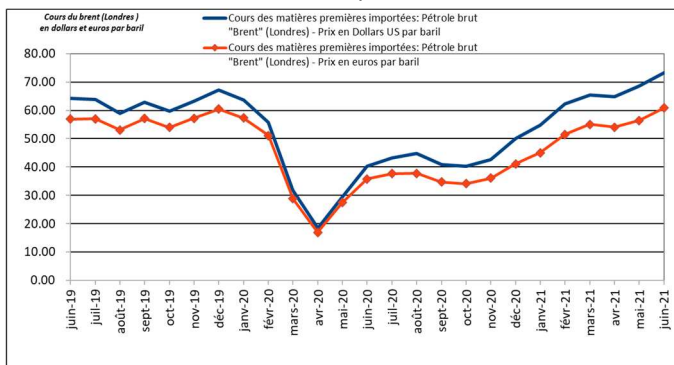
<sup>4</sup> Ouest France 28 septembre 2021 – " Comme le gaz, le prix du pétrole augmente : le baril de Brent repasse au-dessus des 80 dollars"

et l'augmentation de la production de l'Opep et d'autres gros producteurs dont la Russie n'ont pas suffi pas à tempérer la hausse des matières premières.

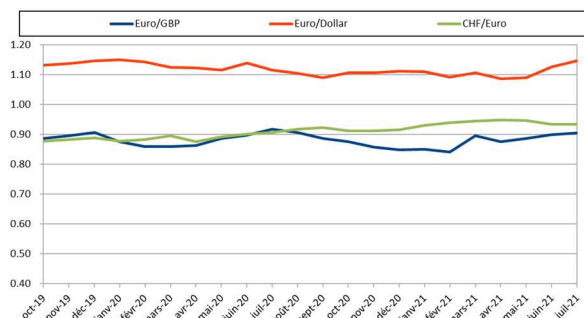
son plus haut niveau depuis fin juillet 2020 face à la monnaie unique, à 1,1563 dollar pour un euro.

*Évolution de la parité euro face au dollar, au franc suisse et à la livre sterling depuis octobre 2019*

**Évolution du cours du Brent en dollars par baril**



Source INSEE – juin 2021



Source INSEE – juillet 2021

**Aux États-Unis,**

Fin 2020, les États-Unis tournent la page Donald Trump en élisant président un démocrate : Joe Biden. Ce changement politique, salué par l'Europe, n'a pas forcément tourné davantage ce pays vers le vieux continent : les enjeux économiques étant désormais en concurrence avec la Chine, c'est une alliance anglophone qui se construit entre les États-Unis, l'Australie et le Royaume Uni. La crise des sous-marins après la débâcle en Afghanistan en est le révélateur.

Depuis janvier 2021, plus de deux-cent-quinze millions d'américains ont reçu leurs deux doses de vaccin. Ce pragmatisme vaccinal a permis à l'Amérique de retrouver un niveau d'activité économique dynamique dès le mois d'avril 2021 prenant ainsi de l'avance.

Le dollar<sup>5</sup> américain s'envole par rapport à l'euro, soutenu par des craintes sur la persistante de l'inflation aux États-Unis et la perspective d'un resserrement monétaire anticipé de la Banque centrale américaine (Fed). Le billet vert est monté à

L'inflation accélère nettement en Europe, mettant sous pression la Banque centrale européenne (BCE). Ces hausses sont cependant temporaires et ne nécessitent pas d'intervention pour le moment.

**En Europe,**

Afin de relancer les économies européennes frappées par la crise sanitaire, l'Europe s'est endettée.

A la fin du premier trimestre<sup>6</sup>, la dette publique de la zone euro a culminé à 100,5 % du produit intérieur brut (PIB), franchissant pour la première fois la barre des 100 %. En France, elle s'est élevée à 118 % du PIB, contre 100,8 % un an plus tôt. En Allemagne, elle s'est établie à 71,2 % du PIB et en Espagne, à 125,2 %. Elle a dépassé la barre des 150 % en Italie (160 %) et en Grèce (209 %).

Le PIB de la zone euro devrait bondir de 5 % cette année, alors qu'en mars, sa croissance était estimée à 4 %. Au quatrième trimestre, la zone euro aura retrouvé son niveau de PIB des trois derniers mois de 2019, avant l'arrivée du Covid.

En effet, au printemps, l'allègement des restrictions sanitaires dans les principales économies occidentales a permis à l'activité économique de progresser. En Europe, elle demeure encore inférieure à son niveau d'avant-crise, tandis qu'elle l'a désormais dépassé aux États-Unis. Cette progression apparaît portée par la consommation des ménages, avec notamment des ventes au détail dynamiques sur la période.

<sup>5</sup> Le figaro 30 septembre 2021 – « Le dollar enfonce l'euro, au plus haut depuis 14 mois ».

<sup>6</sup> Le Monde 23 juillet 2021 – « Pandémie de Covid-19 : les dettes publiques européennes atteignent des records ».

26/10/2021  
 Accusé de réception en préfecture  
 001210103545-20211102-del202100122-DE  
 Date de télétransmission : 04/11/2021  
 Date de réception préfecture : 04/11/2021

La production industrielle, moins sensible aux contraintes sanitaires nationales, est quant à elle restée stable dans la majorité des pays. Depuis le mois de juin, les indicateurs à « haute-fréquence » témoignent d'un retour progressif vers la normale, malgré un contexte sanitaire marqué par la propagation du variant Delta au mois d'août.

### **En France<sup>7</sup>,**

La levée des restrictions les plus pénalisantes permet à l'activité économique de répartir au plus haut avec des disparités selon les secteurs.

Concernant les services :

Après une remontée très rapide liée aux réouvertures en mai-juin, on observe une progression moindre. D'autre part, la quatrième vague épidémique (avec la mise en place du passe sanitaire pour contribuer à l'endiguer) suscite des inquiétudes, dans l'hébergement-restauration et le commerce.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, l'industrie se heurte à des problèmes d'approvisionnement et à un manque de main-d'œuvre – phénomène qui se retrouve dans l'ensemble des secteurs, même si les situations sont contrastées.

Au total, ces différents éléments conduisent à confirmer le scénario d'une poursuite de la reprise au second semestre. Les difficultés d'offre rencontrées par les entreprises tendraient à modérer la dynamique de cette reprise dans certains secteurs. Globalement, l'activité économique retrouverait en fin d'année son niveau d'avant la crise malgré la persistance de contrastes sectoriels. Le PIB se situerait respectivement à -0,6 % et -0,1 % en écart à l'avant-crise au troisième puis au quatrième trimestre 2021.

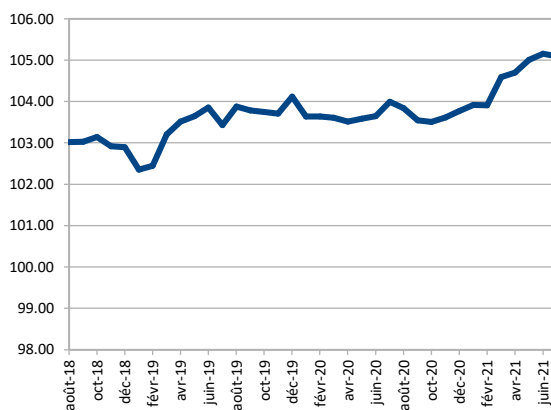
Entre la fin du premier trimestre et la fin du deuxième 2021, l'emploi salarié privé a augmenté de 1,2 % : entre mars et juin, l'activité a augmenté d'environ 3 %, passant de -4 % en mars en écart au niveau d'avant-crise à -1 % en juin. Ce moindre dynamisme de l'emploi s'explique essentiellement par le moindre recours à l'activité partielle de la part des entreprises, lesquelles ont pu accroître leur production en embauchant du personnel supplémentaire mais aussi en mobilisant leurs salariés auparavant en chômage partiel.

Après s'être fortement dégradée en avril du fait du troisième confinement, la consommation des

ménages s'est redressée en mai et en juin avec la levée progressive des restrictions sanitaires. Elle s'est ainsi située en juin à un niveau proche de celui d'avant-crise (-1 % par rapport au quatrième trimestre 2019), soit une progression de +1,0 % au deuxième trimestre. En juillet, la consommation s'est légèrement dégradée, se situant à -2 % par rapport au niveau d'avant-crise. Elle aurait en effet pâti d'une baisse de la consommation de biens (notamment des achats de véhicules), et ce malgré le dynamisme des dépenses dans les services auparavant soumis à restrictions (hébergement-restauration, services de transport ou activités de loisirs).

En septembre, et par la suite au quatrième trimestre, l'amplification de la vaccination devrait permettre à la consommation de se redresser dans les secteurs soumis à l'obligation du passe sanitaire : les dépenses des ménages se situeraient alors en septembre à 1 % en deçà de leur niveau d'avant-crise, puis elles le rejoindraient progressivement d'ici la fin de l'année. Au total, après avoir diminué de 7,2 % en 2020, la consommation des ménages rebondirait de 4,5 % en 2021.

*Évolution de l'indice des prix à la consommation pour les ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier depuis août 2018*



Source INSEE – juillet 2021

<sup>7</sup> Note de conjoncture septembre 2021 - INSEE  
 Accusé de réception en préfecture  
 001-210103545-20211102-del202100122-DE  
 Date de télétransmission : 04/11/2021  
 Date de réception préfecture : 04/11/2021

### 3 Le projet de loi de finances pour 2022, principales dispositions

#### Les grandes orientations du budget 2022<sup>8</sup>

Après le déploiement de mesures d'urgence de 470 milliards d'euros pour faire face aux dégâts économiques de la crise sanitaire puis la mise en place en 2021 du plan France Relance d'un montant de 100 milliards, l'objectif est un retour à la croissance et une normalisation de la situation en 2022. Ainsi la transition écologique se poursuit vers les pistes d'économie d'énergie telle que la rénovation des bâtiments publics (4 milliards d'Euros) et privés ainsi que pour protéger 30% du territoire et sa biodiversité en luttant contre l'artificialisation des sols.

Concernant le budget public, l'emploi public est stabilisé.

#### Chiffres Clés

- +6% : hypothèse de croissance pour 2021 et +4% de croissance en 2022.
- -8,4 % : hypothèse de déficit public pour 2021, puis -4,8% en 2022.
- +1.5 % : hypothèse d'inflation en 2021 (rebond des prix volatiles de l'énergie) et +1,5% en 2022.
- - 3,5% : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2022 (3,4% en 2021)
- 43,5 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2022 (en baisse par rapport à 2021 : 43,7%)

#### Prévisions économiques 2020-2022 (Taux de variation annuel en volume)

	2020	2021	2022
PIB France	-8%	6%	4%
PIB dans le monde	-3,3%	6%	4,4%
États-Unis	-3,4%	6,2%	4,4%
Zone euro	-6,5%	4,9%	4,4%
Indice des prix à la consommation en France	0,2%	1,4%	1,5%
Taux de change euro / dollar	1,14	1,19	1,17
Pétrole prix du baril de Brent (en \$)	42	68	69

	2020	2021	2022
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (Appelée également déficits publics au sens de Maastricht)	-9,1 %	-8,4%	-4,8%

FMI – Perspectives économiques – septembre 2021

Si les dépenses publiques ont largement augmenté en 2020, en 2021 le soutien à l'économie s'est renforcé compte tenu des restrictions en place pour freiner l'épidémie. Les dépenses en 2022 restent à un niveau élevé compte tenu des versements au profit de l'Europe pour financer la dette collective souscrite en 2020, mais également poursuivre les mesures de soutien ciblées. 2022 a pour objectif de rétablir la situation économique et une croissance durable.

#### Solde général du budget de l'état – projet de Loi de Finances 2022 (en Mds€)

	Exécution 2020	LFI 2021 révisée	PLF 2022	Variations
Dépenses du budget général	377,7	424,7	385,0	- 9,3%
Collectivités territoriales	42,0	43,7	43,2	1,14%
Union européenne	23,7	26,5	26,4	- 0,4%
<b>Dépenses nettes</b>	<b>443,4</b>	<b>494,8</b>	<b>454,6</b>	<b>- 8,1%</b>
Impôt sur le revenu	74,0	77,0	82,4	7,0%
Impôt sur les sociétés	36,3	36,4	39,5	8,5%
Taxe sur la valeur ajoutée	113,8	92,4	97,5	5,5%
Taxe intérieure sur les produits énergétiques	6,9	17,5	18,4	5,1%
Autres recettes fiscales	25,0	55,3	54,4	- 1,6%
Recettes non fiscales	14,8	22,2	18,9	14,9%
<b>Recettes nettes</b>	<b>270,7</b>	<b>300,8</b>	<b>310,9</b>	<b>3,4%</b>
Solde du budget général	-178,1	-197,4	-143,4	- 27,3%

(Ministère du Budget- PLF 2022)

Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en

<sup>8</sup> PLF 2022 du 22 septembre 2021 – Pour une croissance durable

2021.

Après une dynamique en 2020 et 2021 principalement portée par les mesures de soutien, le taux de croissance des dépenses publiques à champ courant en volume (hors crédit d'impôt) évoluerait de +3,4% en 2021 à une baisse de -3,5% en 2022, permettant d'enclencher la normalisation progressive de la trajectoire des dépenses publiques. Hors soutien d'urgence et de relance, les dépenses à champ constant augmenteraient en 2022 de 2,3% en valeur et de +0,8% en volume.

Les recettes issues de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés sont en progression. La TVA au profit de l'état accuse une baisse constante :

- Depuis 2018 des reversements sont faits au profit des régions,
- En 2019 la Sécurité Sociale en perçoit une part,
- En 2021, les départements en bénéficient en compensation du transfert de la taxe foncière aux communes.

Le barème d'imposition des ménages est revu afin de compenser l'inflation estimée à 1,4%.

Le taux de prélèvements obligatoires continuerait à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022, grâce à la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

### Évolution du déficit de l'Etat et endettement

Le niveau d'endettement public est estimé à 115,6% du PIB en 2021 et devrait décroître en 2022 pour atteindre 114% du PIB.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

PLF 2022 – Perspectives économiques – septembre 2021

En 2019, le déficit budgétaire était inférieur à 100 milliards : le ralentissement économique dû à la pandémie l'a doublé en 2021. En 2022, celui-ci devrait être inférieur à 150 milliards si la pandémie reste sous contrôle.

### Une détérioration temporaire des comptes sociaux

Entre 2010 et 2019, le redressement des finances sociales avait permis d'envisager un retour à l'équilibre du régime général de sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse. La situation sanitaire et économique depuis mars 2020 a dégradé les finances sociales, tant en dépenses qu'en recettes.

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19, les

26/10/2021  
Accuse de réception en préfecture  
001-210103545-20211102-del202100122-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2021  
Date de réception préfecture : 04/11/2021

dépenses sociales ont été mobilisées, notamment pour financer le dépistage et la vaccination. Ces engagements se poursuivent en 2022, avec une provision de 5 Md€. Cet effort est en recul par rapport à 2021.

Au-delà des dépenses directement induites par la crise sanitaire, un montant annuel d'environ 10 Md€ est affecté aux revalorisations salariales au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Par ailleurs, 6 Md€ sont déployés pour des projets d'investissement hospitaliers, médico-sociaux et numériques dans le cadre du plan de relance. Ces décisions visent à accompagner la transformation du système de santé français et renforcer la qualité et la pertinence de ses interventions.

La situation financière dégradée des comptes sociaux, à l'issue de la crise, implique enfin de définir une trajectoire de maîtrise des dépenses, afin de préserver le modèle de sécurité sociale.

### La dette publique

Le volume de la dette publique progresse considérablement en 2020 compte tenu des actions menées pour faire face au ralentissement de l'activité économique. L'Etat augmente de 9,3% sa dette, soit une variation bien supérieure à l'année passée qui n'était que de 3,75%.

Pour les collectivités l'endettement progresse de 9,5%, alors que sa progression n'était que de 1,9 en 2019. Les administrations de sécurité Sociale qui voient leur dette décroître depuis 2018 ont accusé une progression de 40,4%.

La baisse du PIB au plus haut de la pandémie et cette hausse de l'endettement amènent la dette publique à 115% du PIB.

### Évolution récente de la dette publique et part des agrégats

En milliards d'euros	2017	2018	2019	2020
<b>Dette totale des administrations publiques</b>	2 254	2 310	2 376	2 649
État	1 765	1 838	1 907	2 085
Organismes divers d'administration centrale	63	63	65	64
Collectivités locales	201	206	210	230
Administrations de sécurité sociale	226	204	193	271
<b>En % du produit intérieur brut</b>	98,1%	97,8%	97,5%	115%

Rapport économique social et financier PLF 2022 - septembre 2021



#### **4 La maîtrise des dépenses par les collectivités**

Le bilan du dispositif de contractualisation est positif : de 2017 à 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités concernées par la contractualisation ont augmenté de +0,8 %, pour un objectif cumulé de +2,4 %, contre +1,6 % pour l'ensemble des collectivités. La capacité de désendettement moyenne des 39 collectivités dépassant les seuils d'alerte définis par les contrats financiers est passée de 20 à 12 années entre 2016 et 2019. De plus, l'épargne brute des 321 collectivités est passée de 18,7 Md€ en 2017 à 22,3 Md€ en 2019. En raison de la crise sanitaire, le dispositif a été suspendu en 2020 pour sa dernière année d'exécution.

Les marges de manœuvre financières supplémentaires dégagées dans le cadre de cette contractualisation ont permis aux collectivités d'augmenter significativement leurs dépenses d'investissement en 2018 (+6,5 % pour les dépenses d'équipement) et 2019 (+13,9 %) et d'entrer dans la crise de 2020 fortes d'une situation financière relativement solide.

##### **Réforme en marche de la fiscalité locale**

La suppression de la taxe d'habitation (TH) entre 2020 et 2023, dont le coût pour l'Etat représentera à terme 23 Md€, a été intégralement compensée aux communes qui perçoivent désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Une part de TVA transférée aux départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compense à l'euro près et de façon dynamique la perte respective de la TFPB pour les départements et de la TH pour les EPCI.

La baisse des impôts de production en faveur des entreprises prévue dans le plan de relance (-20 Md€ de prélèvements obligatoires pour soutenir l'activité et l'emploi dans les territoires) a également fait l'objet d'une compensation intégrale et dynamique : la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est remplacée par une part de TVA dynamique et la baisse de la fiscalité des établissements industriels (CFE et TFPB) par un prélèvement sur les recettes de l'État, lui aussi dynamique.

##### **Les collectivités locales incitées à porter le développement durable**

Le plan de relance mis en œuvre en 2021 se poursuit au travers des crédits de paiement affectés sur différents axes.

Sur l'axe « Écologie », il permet, notamment auprès

des collectivités territoriales :

- d'accompagner la rénovation de leurs bâtiments publics : plus de 2 000 établissements scolaires seront rénovés partout en France,
- de lutter contre l'artificialisation des sols et de réhabiliter des friches pour renforcer l'attractivité des territoires : plus de 500 projets ont déjà été retenus et plus de 1 300 hectares de friches seront réhabilités et dépollués, des centaines d'autres projets seront sélectionnés d'ici la fin de l'année.

##### **Pause sur la DGF**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€.

Si elle est ajustée aujourd'hui sur le potentiel financier des habitants, elle devrait être évaluée en 2022 par rapport aux ressources réelles de la collectivité.

Une partie des crédits sera redéployée afin de soutenir les communes sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes maritimes et permettra également de doubler la dotation au profit de la biodiversité versée aux communes abritant des zones naturelles protégées.

##### **FCTVA**

L'enveloppe prévisionnelle est de 6,5 Md€.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA, attendu depuis 2018 devrait être progressivement opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce qui n'est pas encore effectif pour la ville de Saint-Genis-Pouilly.

26/10/2021

Accusé de réception en préfecture  
001210103545-20211102-del202100122-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2021  
Date de réception préfecture : 04/11/2021

## 5 Saint-Genis-Pouilly – Repères budgétaires

L'analyse rétrospective de la "santé financière" de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

### Les ratios budgétaires issus du budget principal

	Ville de Saint-Genis-Pouilly	10 000 à moins de 20 000 hab.
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (en 2020 - des écritures exceptionnelles liées à la vente du terrain à FREY – OPEN)	1 835	1 174
<b>Dépenses de gestion (pour comparaison)</b>	<b>844</b>	<b>1 085</b>
Produit des impositions directes en euros par habitant	461	577
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant (en 2020 - des écritures exceptionnelles liées à la vente du terrain à FREY – OPEN)	2 088	1 313
<b>Recettes de gestion (pour comparaison)</b>	<b>1 119</b>	<b>1 280</b>
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	459	309
Encours de dette en euros par habitant	1	830
DGF par habitant	77	175
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	25,50%	55,79%
Dépenses de fonct. + remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,93%	100%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	21,98%	26,32%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0%	58,09%

Observatoire des finances locales rapport 2021 – comptes 2020  
Compte Administratif 2020

Les ratios budgétaires mettent en évidence la volonté de la municipalité d'investir dans des équipements. En comparaison avec la strate des communes de + de 10.000 habitants les dépenses de fonctionnement de Saint-Genis-Pouilly sont inférieures par habitant en 2020 (le décalage sur le total des dépenses, mais aussi des recettes s'expliquent par les écritures nécessaires au constat de la créance de FREY que la commune détient pour la cession du terrain affecté à OPEN). Les ressources de fiscalité sont inférieures de 20,1% par rapport à celles des communes de la strate. La Contribution Fiscale Genevoise fait la différence. En contrepartie, la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État et calculée en fonction du potentiel fiscal, est bien inférieure à la strate de 56%.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet encore de dégager un excédent de fonctionnement qui vient compenser le besoin important en fonds de roulement de la section d'investissement pour financer les équipements.

## Les recettes de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (budget)
<b>Recettes de fonctionnement courant hors cession</b>	<b>13 699</b>	<b>14 310</b>	<b>14 329</b>	<b>15 488</b>	<b>15 735</b>	<b>15 633</b>
<b>Cession OPEN</b>					<b>12 060</b>	
<b>Fiscalité directe et assimilée</b>	<b>6 546</b>	<b>6 893</b>	<b>7 332</b>	<b>7 688</b>	<b>7 227</b>	<b>8 387</b>
<i>Fiscalité directe locale</i>	6 546	5 543	6 263	6 370	6 677	6 373
<i>Attribution de compensation</i>		1 350	1 264	1 264	1 250	2 014
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>			54	54	0	0
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>958</b>	<b>1 171</b>	<b>931</b>	<b>1 256</b>	<b>1 349</b>	<b>826</b>
<i>Dont droits de mutation</i>	666	735	575	806	950	575
<b>Dotations et participations</b>	<b>4 901</b>	<b>4 318</b>	<b>4 291</b>	<b>4 658</b>	<b>5 187</b>	<b>5 201</b>
<i>Dont DGF</i>	1 340	813	875	942	974	1 005
<i>Dont CFG</i>	3 061	3 115	2 955	3 324	3 701	3 951
<b>Autres recettes</b>	<b>1 295</b>	<b>1 927</b>	<b>1 527</b>	<b>1 886</b>	<b>1 260</b>	<b>1 219</b>
<i>Produit des services</i>	984	1 460	1 296	1 331	872	991
<i>Revenus des immeubles</i>	119	346	91	92	78	114
<i>Atténuations de charges</i>	192	121	119	117	229	86

- La croissance des revenus de la fiscalité s'atténue sur 2020. En 2021, la taxe d'habitation disparaît et la part départementale de la taxe foncière est transférée à la commune. Après application du coefficient correcteur, la commune se voit calculée une compensation de 737 659 € qui s'ajoute à l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération.
- La parité de l'Euro et du Franc Suisse et l'augmentation du nombre de frontaliers permet une revalorisation non négligeable du versement sur cet exercice de la Contribution Financière Genevoise qui continue de progresser.
- Le confinement généralisé de mars à mai 2020 a eu un effet négatif sur les ressources de la commune. En 2021, la prévision est estimée légèrement supérieure, mais les parents en télétravail ont un effet sur la fréquentation des services périscolaires.
- En fonctionnement, il faut déduire des recettes réelles la plus-value suite à la constatation de la cession des terrains à FREY pour OPEN d'un montant de 12.059.607 euros.
- Portée par la démographie, notre DGF devrait être à la hausse.

## Les recettes fiscales

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population légale	9 832	10 053	11 044	12 129	12 725	13 434

### Variation des bases

Habitation	24 251 317	25 266 190	27 096 939	28 501 000	29 413 710	
Foncier bâti	17 125 727	18 049 488	19 114 728	19 834 000	20 552 045	20 552 045
Foncier non bâti	65 381	70 146	73 375	70 800	59 779	59 779
Cotisation Foncière des Entreprises	2 901 439					

### Variation des taux

Habitation	12,47 %	12,47 %	12,47 %	12,47 %	12,47 %	
Foncier bâti	13,08 %	13,08 %	13,08 %	13,08 %	13,08 %	27,05%
Foncier non bâti	38,90 %	38,90 %	38,90 %	38,90 %	38,90%	38,90%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,32 %					

### Répartition du produit fiscal

Habitation (en 2021 – résidences secondaires)	3 024 139	3 150 694	3 378 989	3 554 075	3 901 684	601 503
Foncier bâti	2 240 045	2 361 101	2 499 974	2 594 287	2 685 795	5 440 026

Accusé de réception en préfecture  
001-210103545-20211102-del202100122-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2021  
Date de réception préfecture : 04/11/2021

Foncier non bâti	25 433	27 286	28 543	27 541	23 254	24 546
Compensation selon coefficient correcteur suite à la disparition de la taxe d'habitation						753 726
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>531 544</b>					
Cotisation sur la Valeur Ajoutée – CVAE	383 204					
Imposition Forfaitaire sur les Entrepreneurs de Réseaux –IFER	42 192					
Taxe sur les surfaces commerciales – TasCom	197 521					
Taxe additionnelle au Foncier Non bâti	14 033					
<b>Total produit fiscal</b>	<b>6 458 111</b>	<b>5 539 081</b>	<b>6 154 658</b>	<b>6 425 043</b>	<b>6 610 733</b>	<b>6 819 801</b>
<b>– Retenue pour FNGIR + FPIC</b>	<b>-997 755</b>	<b>-1 036 786</b>	<b>-1 055 700</b>	<b>- 1 043 330</b>	<b>- 1 038 990</b>	<b>- 1 013 175</b>
<b>Total produit fiscal net</b>	<b>5 460 356</b>	<b>4 502 295</b>	<b>5 098 976</b>	<b>5 381 713</b>	<b>5 571 743</b>	<b>5 806 626</b>
<b>Évolution du produit fiscal brut</b>	<b>7,8%</b>	<b>-14,2%</b>	<b>11,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,2%</b>
<b>Évolution du produit fiscal net</b>	<b>8,2%</b>	<b>-17,5%</b>	<b>13,3%</b>	<b>5,5%</b>	<b>3,5%</b>	<b>4,2%</b>

L'ouverture d'un nouvel équipement, le Centre Aquatique, la charge que représente la délégation de Service Public, le fait que les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2001 et la disparition de la taxe d'habitation ont incité la municipalité à revoir le taux communal de taxe sur le foncier bâti.

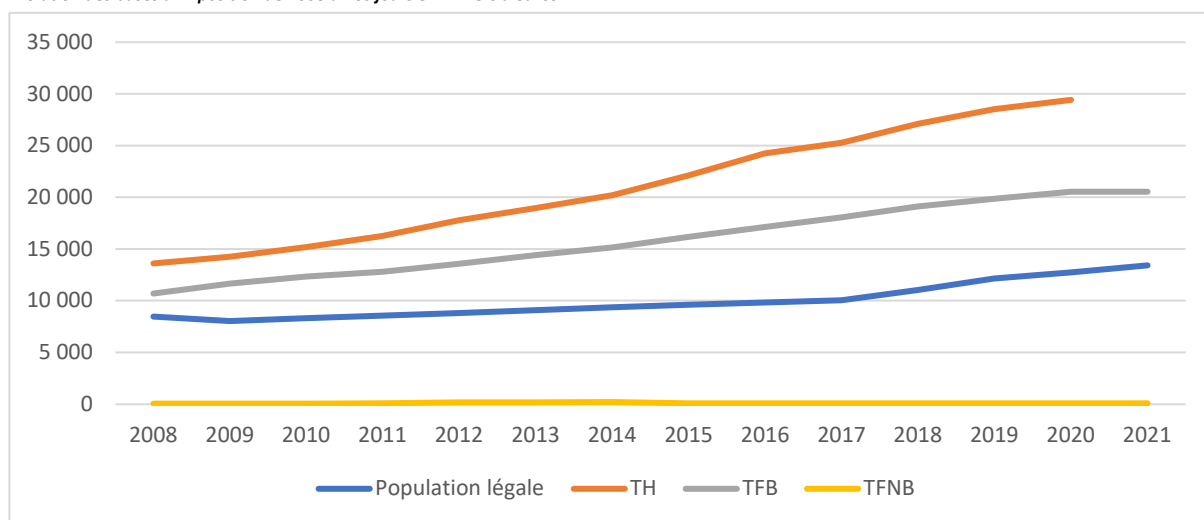
En effet, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables en 2020 et 100% d'entre eux en 2023 a pour effet, d'après la loi de Finances 2020 (article 16 point 2) pour les communes, de ne plus voter de taux de taxe d'habitation depuis le 1er janvier 2020.

Le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti a été revu pour la part communale à 14,40%. Le taux sur le foncier non bâti est resté inchangé.

D'autre part, afin de compenser les ressources communales de la taxe d'habitation, les communes perçoivent désormais la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (13,97% pour le département de l'Ain), soit un taux cumulé de 28.37% pour la taxe foncière.

La différence entre le produit de taxe foncière perçu désormais et la taxe d'habitation que la commune aurait pu percevoir est corrigée par l'application d'un coefficient correcteur de 1,135603 appliqué au produit de taxe foncière.

Évolution des bases d'imposition de 2008 à nos jours en milliers d'euros



La population augmente de manière continue depuis 2017, la taxe d'habitation suit la même progression sauf en 2021, puisqu'elle disparaît. Le dynamisme du marché immobilier est visible au travers de la progression régulière des bases.

Et dans le pays de Gex :

Commune	Base de taxe d'habitation en euros par habitant	Base de Taxe Foncière sur les propriétés bâties en euros par habitant
CESSY	2 031	1 341
CHALLEX	2 234	1 543
CHEVRY	2 582	1 556
CHEZERY-FORENS	1 212	1 055
COLLONGES	1 434	1 236
CROZET	2 186	1 443
<b>DIVONNE-LES-BAINS</b>	<b>3 450</b>	<b>2 446</b>
ECHENEVEVEX	2 351	1 395
FARGES	2 033	1 209
<b>FERNEY-VOLTAIRE</b>	<b>2 312</b>	<b>1 949</b>
<b>GEX</b>	<b>2 017</b>	<b>1 314</b>
GRILLY	3 602	2 365
LEAZ	1 462	2 030
LELEX	3 588	2 900
MIJOUX	2 607	2 404
ORNEX	2 322	1 406
PERON	1 841	1 315
POUGNY	2 151	1 479
<b>PREVESSIN-MOENS</b>	<b>2 501</b>	<b>1 681</b>
<b>SAINT-GENIS-POUILLY</b>	<b>2 454</b>	<b>1 731</b>
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	2 044	1 415
SAUVERNY	2 468	1 432
SEGNY	2 133	1 607
SERGY	2 258	1 297
<b>THOIRY</b>	<b>2 176</b>	<b>1 669</b>
VERSONNEX	1 507	980
VESANCY	1 945	1 198

Source DGCL – comptes administratifs 2019

Divonne a les bases par habitant les plus importantes. De manière générale les bases des autres collectivités du secteur se situent au-dessus des moyennes nationales.

Produit fiscal par habitant	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Genis-Pouilly	583	477	494	463	461	447
Moyenne 10 000 à 20 000 habitants	708	545	554	567	577	583

Il y a une baisse du produit fiscal entre 2016 et 2017 de 16% suite au passage en fiscalité professionnelle unique, la compétence économique ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex. La population augmente plus vite que le produit fiscal, la taxe foncière ne s'applique qu'aux propriétaires et certains sont exonérés dans le cadre des acquisitions facilitées en fonction des ressources.

Les ressources restent inférieures à la moyenne de la strate.

Taux d'imposition 2020	TH	TF Bâti	TF non Bâti
<b>Saint-Genis-Pouilly</b>	<b>12,47 %</b>	<b>13,08 %</b>	<b>38,90 %</b>
Moyenne 10 000 à 20 000 habitants	16,67 %	22,53 %	54,41 %

Les taux de taxe foncières baissent pour les communes de la strate en 2020.

Taux d'imposition 2021 et suivants	TH	TF Bâti	TF non Bâti
Saint-Genis-Pouilly		28,37 %	38,90 %

### La taxe additionnelle aux droits de mutations

Cette ressource reste un produit significatif pour la commune qui représente 10% des recettes fiscales et 6% des recettes de gestion courantes en 2020.

La dynamique du marché et l'importance du parc existant et futur en font une ressource durable.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 au 7/10/2021
<b>Produit par année</b>	<b>666 048</b>	<b>735 000</b>	<b>575 566</b>	<b>806 177</b>	<b>949 815</b>	<b>860 016</b>

### **Les recettes non-fiscales**

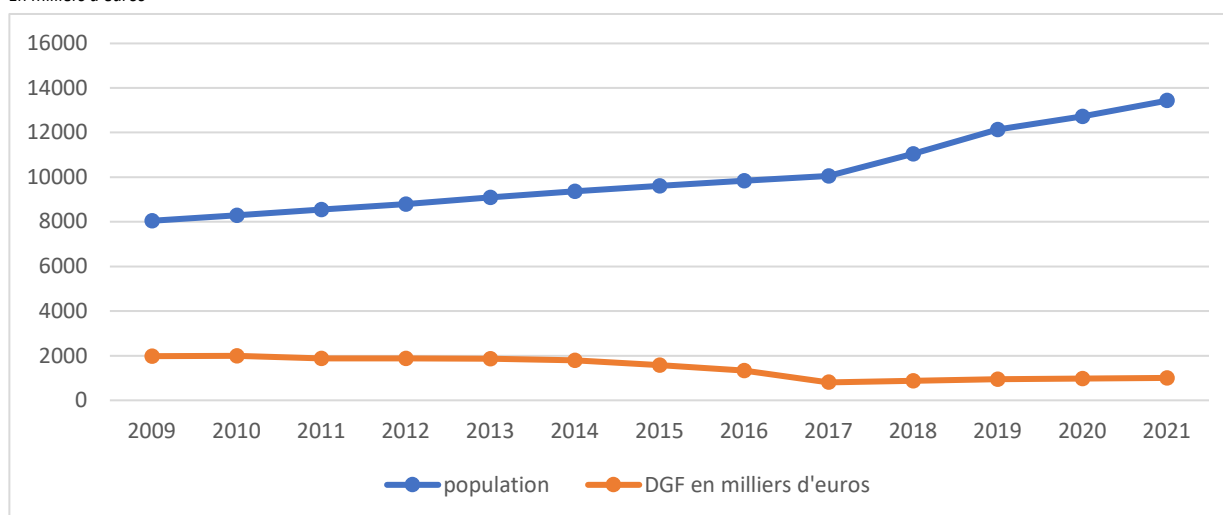
#### Les concours de l'État – la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

	2018	2019	2020	2021
Population DGF	11 237	12 437	13 062	13 634
<b>Dotation totale</b>	<b>874 763</b>	<b>942 042</b>	<b>974 177</b>	<b>1 002 118</b>
<b>Dont</b>				
Actualisation population	94 129	110 133	32 135	27 941

La DGF est maintenue à un niveau équivalent, ce sera également le cas en 2022. La commune de Saint-Genis-Pouilly bénéficie d'une dynamique au niveau de la population ce qui explique la variation à la hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

### **Évolution comparée de la DGF et de la population 2009 – 2020**

En milliers d'euros



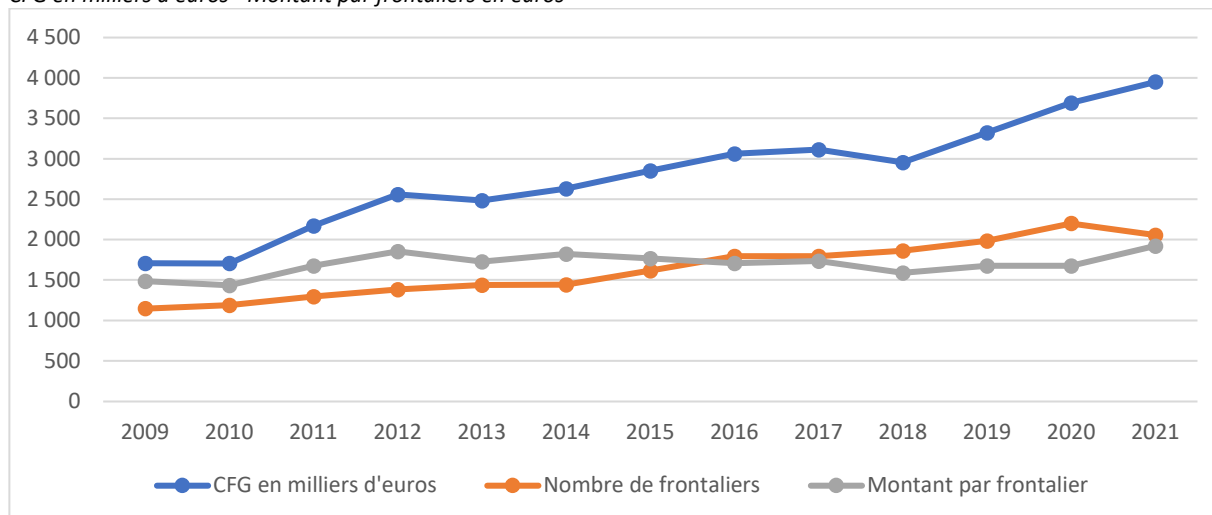
Les retenues opérées sur la DGF et la modification du paysage fiscal ont ramené sa valeur par habitant de 245,24 € en 2009 à 74,60 €.

L'État maintient à l'identique la DGF depuis 2018, 2017 ayant accusé une forte décreue. Le montant croit aujourd'hui en fonction de la démographie, bien que le montant par habitant se réduit chaque année.

## La Compensation Financière Genevoise (C.F.G.)

### Évolution de la CFG 2010 – 2021

CFG en milliers d'euros - Montant par frontaliers en euros



La forte baisse du franc suisse ainsi que la modification apportée par le Département à la répartition de l'enveloppe avaient pesé sur le niveau de la dotation en 2018. En 2019, la parité est quasi-atteinte entre l'euro et le Franc Suisse, ce qui permet une remontée du montant par frontalier sans atteindre les niveaux antérieurs. En 2020 le nombre de frontaliers atteint 2202. La situation pandémique a un effet négatif sur l'emploi en Suisse, en 2021 le nombre de frontaliers est de 2055. Cependant, le change a un effet positif sur le montant par frontalier.

### Les produits des services

Participation des usagers	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (budget)
Médiathèque	4 959	5 107	5 358	3 672	1 732	2 000
Cinéma				5 497	21 208	8 000
Service culturel	77 273	99 157	94 330	114 239	46 192 (après remb)	40 000
Secteur enfance	288 681	487 455	412 230	482 871	299 831	320 000
Secteur jeunesse	5 295	5 975	8 722	11 474	4 215	5 000
Restaurants scolaires	485 113	761 112	697 529	649 765	433 577	450 000
Population scolaire 1° degré	1 355	1 433	1 458	1 466	1 480	1 506

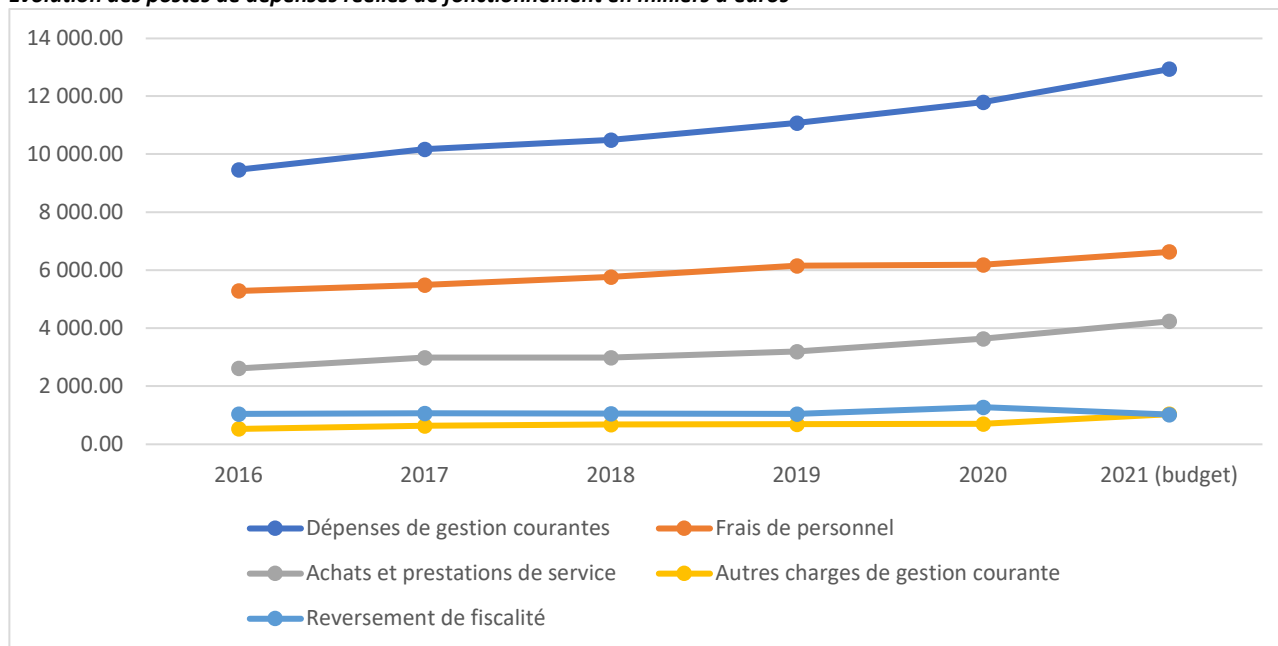
Les produits des services (secteur enfance, restaurants scolaires.) représentent environ 9,8% des ressources de la commune en année normale, en 2020 ce ne sont plus que 5,5% des ressources de la commune. Les mesures prise pour enrayer la pandémie ont eu pour effet de faire baisser la fréquentation du péri et extrascolaire. La restauration scolaire a été mise à l'arrêt pendant les confinements stricts. Le théâtre a dû annuler un certain nombre de spectacles et ainsi rembourser les places qui avaient été vendues. De même le cinéma n'a pas fonctionné un bon nombre de mois.

La volatilité des recettes du Secteur Jeunesse s'explique par le nombre plus ou moins grand de séjours organisés selon les années.

## Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (budget)
Dépenses de gestion courantes	9 465	10 170	10 486	11 075	11 789	12 937
Frais de personnel	5 285	5 489	5 769	6 152	6 183	6 634
Achats et prestations de service	2 616	2 988	2 982	3 194	3 638	4 241
<i>dont alimentation</i>	236	252	289	309	320	325
<i>dont Énergies et eau</i>	526	537	573	563	662	665
<i>dont entretien et maintenance</i>	374	534	452	599	715	655
<i>dont Délégation de Service Public</i>					248	540
Autres charges de gestion courante	527	627	679	686	694	1 039
Dont participations et contingents	178	219	205	347	474	775
<i>Subv. versée au CCAS</i>	60	90	90	60	60	110
<i>Subv. versées aux associations</i>	141	164	172	167	149	205
Reversement de fiscalité	1 038	1 064	1 055	1 043	1 274	1 022

### Évolution des postes de dépenses réelles de fonctionnement en milliers d'euros



Sur 2019, la hausse des contingents et des participations correspond à la comptabilisation en fonctionnement des travaux d'enfouissement réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il ne s'agit donc pas d'une hausse structurelle. De même en 2021, des travaux d'enfouissements sont encore réalisés par le SIE A sur la voirie. D'autre part, la subvention octroyée au CCAS est revue à la hausse afin de financer les projets en cours et faire face aux besoins sociaux.

La masse salariale évolue moins rapidement que les charges courantes et représente 51 % des dépenses de fonctionnement au budget 2021, pour 58 % en moyenne dans les communes de la strate.

L'évolution des dépenses est guidée par l'adaptation aux besoins d'une ville en pleine évolution : les dépenses de gestion courantes comprennent la délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique versée depuis 2020. Sans cela, les dépenses de gestion courantes restent assez stables.



### Comparaison des charges exprimées en euros par habitant

	<b>Saint Genis Pouilly</b>	<b>Strate 10 000 à 20 000 habitants</b>	<b>Gex</b>	<b>Ferney-Voltaire</b>	<b>Divonne</b>	<b>Thoiry</b>	<b>Prévessin Moëns</b>
Charges à caractère général	283	248	300	286	404	259	189
Charges de personnel	468	655	431	726	639	587	425
Charges financières	0	21	10	15	58	16	21
Contingents	20	32	31	159	22	46	118
Subventions versées	17	89	45	44	114	17	46
<b>Total des charges par habitant</b>	<b>844</b>	<b>1 085</b>	<b>842</b>	<b>1 264</b>	<b>1 538</b>	<b>955</b>	<b>822</b>

(Source DGCL – CA 2020)

*Rappel : Le mode de gestion des services a une incidence directe sur la comptabilisation des charges de personnel afférentes :*

1. *en gestion directe, celles-ci sont comprises dans les charges de personnel (ex : Ferney-Voltaire prend en gestion propre la piscine et le conservatoire),*
2. *en cas de recours à la sous-traitance, celles-ci sont comprises dans les charges à caractère général*
3. *en cas d'adhésion à une structure intercommunale, elles sont reprises dans les contingents,*
4. *si le service est exploité par une association à but non lucratif, les frais sont inclus dans les subventions de fonctionnement (ex: Prévessin-Moëns pour l'accueil périscolaire).*

### Évolution de l'autofinancement

<b>Budget principal en milliers d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021 (budget)</b>
<b>Recettes de gestion</b>	<b>13 698</b>	<b>14 309</b>	<b>14 309</b>	<b>15 142</b>	<b>15 725</b>	<b>15 605</b>
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>9 466</b>	<b>10 170</b>	<b>10 376</b>	<b>10 917</b>	<b>11 789</b>	<b>12 937</b>
<b>Résultat de gestion</b>	<b>4 233</b>	<b>4 140</b>	<b>3 318</b>	<b>4 225</b>	<b>3 936</b>	<b>2 668</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>4 233</b>	<b>4 140</b>	<b>3 839</b>	<b>4 530</b>	<b>3 936</b>	<b>2 668</b>
<b>Emprunts en capital</b>	<b>16</b>	<b>68</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>4 222</b>	<b>4 076</b>	<b>3 826</b>	<b>4 527</b>	<b>3 934</b>	<b>2 661</b>

Notre capacité d'autofinancement par habitant (275 € en 2020) reste supérieure à la donnée moyenne de la strate (195 €). Cependant, elle est entamée par la baisse des produits de vente de services en 2020 consécutive à la pandémie et le démarrage du Centre aquatique depuis septembre 2020 et en année pleine en 2020, qui pèse sur les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute contribue au financement de la construction des équipements communaux.

Sur les trois dernières années la fiscalité locale, le produit des droits de mutation et les redevances des services, confortés par un endettement quasi-nul, ont permis de dégager des marges supérieures à la CFG.

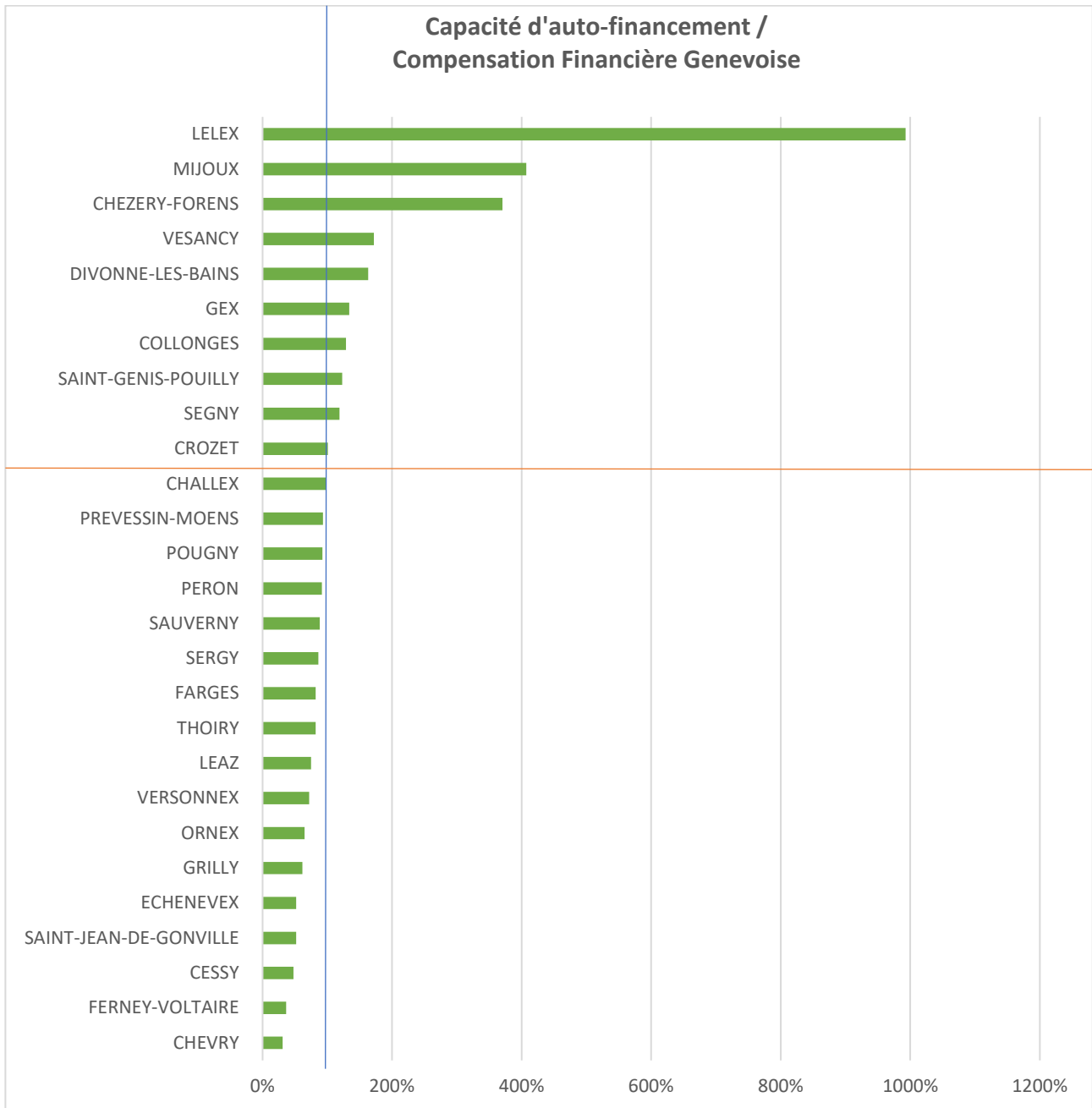
**L'autofinancement des communes du Pays de Gex**

Commune	Dépenses de Fct	Résultat Fct	CFG	Capacité d'autofinancement	Résultat / CFG	CAF / CFG
CHEVRY	1 557	149	568	177	26%	31%
FERNEY-VOLTAIRE	13 123	396	2 982	1 089	13%	37%
CESSY	4 229	339	1 395	667	24%	48%
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	1 431	265	574	299	46%	52%
ECHENEVEX	2 265	286	610	318	47%	52%
GRILLY	758	108	203	125	53%	62%
ORNEX	3 455	580	1 279	831	45%	65%
VERSONNEX	1 775	341	541	391	63%	72%
LEAZ	654	145	204	153	71%	75%
THOIRY	6 481	1 044	1 673	1 371	62%	82%
FARGES	781	250	313	257	80%	82%
SERGY	1 405	478	561	483	85%	86%
SAUVERNY	850	199	229	203	87%	88%
PERON	1 779	750	867	794	86%	92%
POUGNY	584	159	189	175	84%	92%
PREVESSIN-MOENS	7 265	2 164	2 654	2 474	82%	93%
CHALLEX	1 033	366	412	403	89%	98%
CROZET	3 053	553	571	576	97%	101%
SEGNY	1 561	617	583	693	106%	119%
SAINT-GENIS-POUILLY	10 773	3 564	3 324	4 097	107%	123%
COLLONGES	1 306	762	663	574	115%	129%
GEX	11 409	3 849	3 597	4 815	107%	134%
DIVONNE-LES-BAINS	17 147	3 129	2 438	3 979	128%	163%
VESANCY	414	175	112	193	156%	172%
CHEZERY-FORENS	524	233	65	242	357%	371%
MIJOUX	801	176	47	191	375%	407%
LELEX	636	118	13	133	881%	993%

Données 2019

Sur Les 27 communes du Pays de Gex, 18 d'entre elles ont un fonctionnement financé partiellement par la Compensation Financière Genevoise. Parmi elles, 17 communes ont une capacité de financement d'un montant inférieur à la CFG. Les autres ressources de fonctionnement s'amenuisent tandis que les dépenses d'équipements sont nécessaires.

## Capacité d'auto-financement / Compensation Financière Genevoise



## Le personnel communal

Au 01/11/2021 l'effectif compte 140,8 emplois pourvus dont 120 à temps complet et 20,8 à temps non complet.

Emplois par filière	Temps complet	Temps non complet	Total
Administrative	31,2		31,2
Cabinet	1		1
Technique	58,3	10,6	68,9
Sécurité	3		3
Animation	15	8	23
Culturelle	4		4
Sociale	7,5	2,2	9,7
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>20,8</b>	<b>140,8</b>

Emplois par catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9,8</b>	<b>121</b>

Pendant les périodes de confinement, les agents dont les tâches le permettaient ont travaillé à distance. Certains services ont assuré une permanence notamment sur les voiries afin d'assurer la sécurité et la salubrité des voies publiques.

Le service culturel a vu son activité réduite pendant une bonne partie de l'année, mais celle-ci a pris le dessus l'été avec les quartiers d'été et la rentrée culturelle en septembre étoffée avec la levée des restrictions. Le Conseil Municipal a délibéré, pour les fonctions qui le permettent, en faveur d'une journée maximum par semaine de télétravail.

En plus d'être un pôle d'administration et de gestion, la commune assume plusieurs rôles, sécurité, prestation de services à la population (centre de loisirs, cantine, ATSEM dans les écoles, service social), entretien et valorisation du patrimoine et des équipements.

Évolution de la masse salariale en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Budget)
<b>Personnel Titulaire</b>	2 335	2 478	2 626	2 571	2 521	2 908
<b>Personnel Non Titulaire</b>	1 201	1 183	1 250	1 602	1 680	1 516
<b>Personnel extérieur</b>	61	64	72	101	96	115
<b>Charges</b>	1688	1 764	1 885	1 784	1 893	2 095
<b>Total</b>	<b>5 285</b>	<b>5 489</b>	<b>5 833</b>	<b>6 152</b>	<b>6 190</b>	<b>6 634</b>
<b>Remboursements sur charges</b>	192	121	180	117	218	86
<b>Net</b>	<b>5 092</b>	<b>5 368</b>	<b>5 653</b>	<b>6 035</b>	<b>5 972</b>	<b>6 548</b>

Compte tenu de ce rôle de prestataire de services assuré par la mairie vis-à-vis des usagers, ce sont surtout les agents d'exécution qui sont majoritaires dans le personnel communal, ce dans les filières techniques (maintenance des voiries, bâtiments et espaces verts, entretien des équipements et restauration scolaire), animation péri et extra-scolaire.

Les personnels extérieurs sont constitués des pompiers volontaires et des intervenants mis à disposition par les Centres

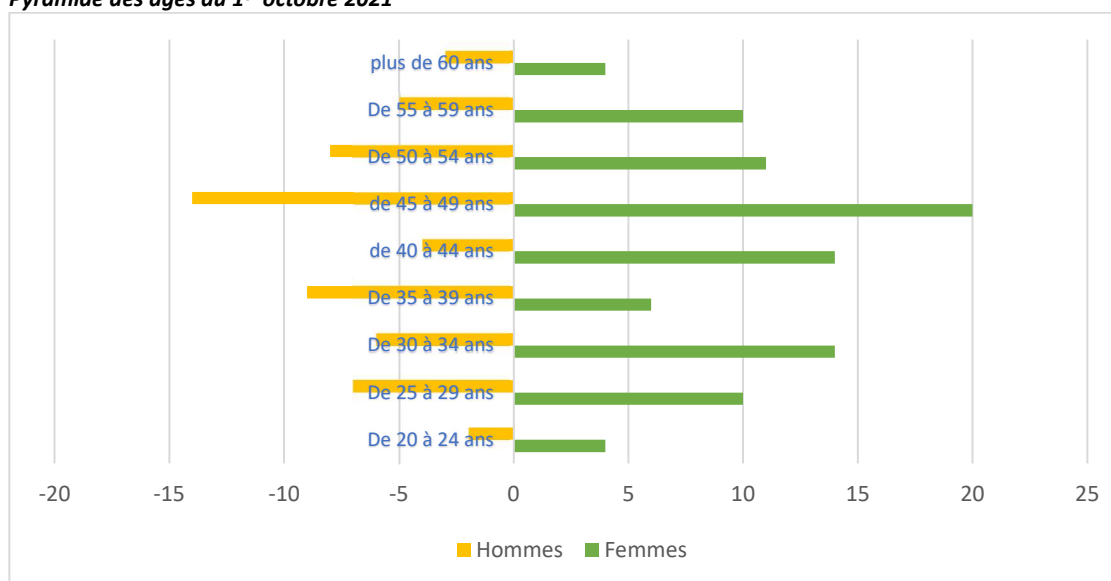
Musicaux Ruraux.

Évolution par secteur en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Budget)
Administration générale	1 292	1 208	1 504	1 194	1 387	1 388
Sécurité	165	171	179	218	222	270
Enseignement (ATSEM) et restauration	1 289	1 361	1 380	1 666	1 685	1 717
Culture	313	336	346	347	403	425
Sport (Gymnases), périscolaire et extra-scolaire (Enfance et Jeunesse)	841	911	931	911	886	951
Famille et personnes âgées (hors CCAS)	20	20	22	30	42	50
Services urbains (voirie, bâtiments ....)	1 291	1 422	1 472	1 563	1 564	1 500
Tourisme	73	60				
<b>Total</b>	<b>5 285</b>	<b>5 489</b>	<b>5 833</b>	<b>6 152</b>	<b>6 190</b>	<b>6 301</b>

Le recours au personnel non titulaire est constant. La commune applique la règle statutaire pour titulariser le personnel de catégorie C. Les services s'adaptent à la démographie et aux besoins de la population.

La collectivité est plutôt féminisée, avec 61,6% de femmes et 38,4% d'hommes, cette proportion est habituelle dans la fonction publique territoriale. Par rapport à l'année passée les proportions sont un peu plus équilibrées en faveur des hommes.

**Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> octobre 2021**



En 2020, les agents communaux sur emplois permanents ont suivi 259 jours de formation (687 jours en 2019), soit en moyenne 1,7 jours (contre 4,3 jours en 2019) par agent. La crise sanitaire a conduit à l'annulation d'un grand nombre de formations.

La masse salariale par habitant est de **468 euros en 2020**, soit moins qu'en 2019 (494 €) et moins qu'en 2018 (512 €) en réduction également par rapport à 2017. **Dans les villes de 10 000 à 20 000 habitants cet indicateur est en moyenne à 655 euros** (652 € en 2019).

Le Temps de travail effectif : La durée légale maximale annuelle du travail est fixée à 1607 heures sur la base d'un temps de travail de 35 h par semaine.

26/10/2021 15:54  
 Accusé de réception en préfecture  
 001-210103545-20211102-del202100122-DE  
 Date de télétransmission : 04/11/2021  
 Date de réception préfecture : 04/11/2021

Pour la collectivité, l'accord intervenu en 2001 sur l'application de la réduction du temps de travail a intégré des dispositions liées à l'ancienneté et aux congés mobiles ainsi la durée annuelle pour un agent à temps complet s'établit à 1 586 heures.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le temps de travail passe à 1607 heures dans la collectivité afin de se conformer au droit.

L'annualisation du temps de travail est mise en place pour les services à caractère saisonnier (Secteur enfance, ATSEM, Théâtre-Cinéma).

### Les élus

L'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, modifie l'article L2123.24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat ou fonction au sein de sociétés ou syndicat.

Cet état doit être communiqué avant l'examen du budget.

#### Ainsi pour l'année 2021 :

Elus	Indemnités brutes perçues au titre du mandat communal	Remboursements de frais de déplacement dans le cadre des fonctions d'élus communal à la date du 21 octobre 2021	Fonction au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	Fonction au sein de la SEMCODA à la date du 21 octobre 2021
Hubert BERTRAND	34 888 €		Vice - président 20 536 €	Remboursement de frais de déplacement (CA et CAO)
Christine RYCHEN dit RICH	11 808 €			
Gilles CATHERIN	11 808 €	2 300 €		
Anne FOURNIER	11 808 €			
Gaëtan COME	11 808 €			
Annick MAADI	11 808 €			
Didier PATROIX	11 808 €			
Sylvie DIDELLE	11 808 €			
Patrice DRIVIERE	11 808 €			
Romain BALADA	5 904 €			
Philippe THEVENON	5 904 €			
Philippe MATARRANZ	5 804 €			

### La dette

Au 31 décembre 2021 la dette reste technique, la commune n'ayant pas de prêt contracté auprès d'organismes bancaires.

Celle-ci est constituée :

- Par des baux emphytéotiques assimilés à des emprunts dont la somme perçue en début d'opération correspond aux loyers des biens mis à disposition payés d'avance, ce capital est donc consommé sur la durée du contrat, pour une annuité de 8 340 euros, destinée à permettre la comptabilisation des loyers.
- Par deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, sans intérêts, destinés à participer au financement

26/10/2021 15:54  
 Accusé de réception en préfecture  
 001-210103545-20211102-del202100122-DE  
 Date de télétransmission : 04/11/2021  
 Date de réception préfecture : 04/11/2021

des travaux réalisés en 2016 au Secteur enfance et au Secteur jeunesse, prêts qui seront soldés en 2022.

<i>Répartition par type de taux</i>	<b>Montant</b>	<b>Ratio</b>
Prêts CAF	3 240 €	0,9 %
Prêteurs divers - baux emphytéotiques	373 200 €	99,1 %
	376 440 €	

Soit 28,02 € par habitant pour 13 434 habitants

<i>Comparaison de l'endettement par habitant</i>		
<b>Année 2020</b>	<b>Encours</b>	<b>Annuité</b>
Strate 10 000-20 000 h	845	85
Divonne	1 457	129
Ferney Voltaire	620	109
Gex	661	84
Prévessin Moens	871	55
<b>Saint Genis</b>	<b>31</b>	<b>0</b>
Thoiry	544	29
Bellegarde	1 883	110
Belley	1 131	93
Évian	2 356	242
Gaillard	364	51
St Julien	1 570	90

### **La dette garantie – situation prévisionnelle au 31 décembre 2021**

<b>Répartition par bénéficiaire</b>	<b>Nombre de prêts</b>	<b>Somme de Capital restant dû au 31/12/2021</b>	<b>Annuité garantie - intérêts</b>	<b>Annuité garantie - capital</b>
<b>En capital</b>	<b>179</b>	<b>118 965 408</b>	<b>1 737 477</b>	<b>4 493 704</b>
ALFA 3A	1	450 340	2 600	22 400
DYNACITE	18	3 031 597	52 031	261 925
SEMCODA	156	113 008 738	1 648 354	4 177 466
La Poste Habitat - Rhône Alpes	4	788 295	8 829	14 201
3F Immobilière Rhône Alpes	1	1 686 438	25 562	17 712

Les garanties de prêts sont accordées par la collectivité pour favoriser la construction de logements sociaux sur le territoire. Ainsi, ces prêts ont permis la construction de 901 logements, la maison de santé, la construction du foyer Eclat, de résidences pour séniors... En 2020, La Caisse des dépôts et des Consignations a réaménagé les prêts souscrits par la SEMCODA. Le département de l'Ain s'est porté garant à 100% des prêts réaménagés. Ainsi le montant garanti par la commune a réduit de 8 millions d'euros.

### **Les recettes d'investissement**

<b>Budget principal en milliers d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021 Budget</b>
<b>Recettes d'investissement</b>						
<b>Recettes propres</b>						
<b>FCTVA</b>	993	752	1 911	0	2 846	1 550
<b>Taxe d'Aménagement</b>	417	173	250	322	321	2 420
<b>PAE / PUP</b>	6 601	12 624	3 894	1 091	1 091	1 624
<b>Subventions reçues</b>	412	1 051	874	672	398	
<b>Cessions</b>	7 217	344		283	11 496	165
<b>Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement</b>	3 700	3 061	3 115	2 955	2 342	3 200

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) est reversé à la commune de Saint-Genis-Pouilly l'année suivant la dépense d'équipement ou d'entretien d'équipement. Son montant correspond à 16,404% du montant hors taxe de la dépense. Ainsi la TVA n'est pas totalement supportée par la commune pour ce type de dépense.

Les taxes et participations (Taxe d'aménagement, Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.)) sont toutes liées à l'activité immobilière, elles sont un moyen de faire participer les promoteurs au financement des équipements à mettre en place.

Les subventions d'équipement sont concentrées sur le domaine scolaire et la sécurité.

### **Les dépenses d'investissement**

On distingue à l'intérieur de la section d'investissement plusieurs types de dépenses :

- Les dépenses d'équipement qui matérialisent l'enrichissement du patrimoine de la commune, ainsi que les subventions versées à des tiers pour des programmes particuliers (enfouissement de réseaux ...),
- Les opérations financières, dont le remboursement en capital des emprunts qui constitue une dépense obligatoire devant être couverte par l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement
- Des opérations plus techniques dites opérations patrimoniales, comprenant les réaffectations et les sorties d'immobilisations

Les dépenses d'équipement sont constituées principalement par :

#### Les projets récurrents

Les actions sur les équipements réalisées de façon récurrente sont :

- Les actions foncières,
- L'entretien et la valorisation des équipements communaux,
- Les travaux de réhabilitation et de sécurité.

#### Les projets ciblés

Ces projets consistent à réaliser de nouveaux équipements qui nécessitent une planification sur plusieurs exercices et sont en général décomposés en phases d'étude et d'exécution, ils se réalisent sur un ou plusieurs exercices.

La méthode des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) permet d'affecter à chaque exercice le besoin de financement qui lui est propre et donne une meilleure lisibilité des besoins annuels en budget. Par ailleurs, elle offre une meilleure vue d'ensemble sur le suivi de l'opération au fil du temps.

#### Investissement réalisé sur les derniers exercices

Budget principal en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses d'investissement</b>						<b>(Budget)</b>
<b>Immobilisations réalisées ou acquises</b>	<b>5 863</b>	<b>11 517</b>	<b>22 412</b>	<b>13 475</b>	<b>18 713</b>	<b>17 625</b>
<b>Remboursement d'emprunts</b>	15	16	3	3	2	7
<b>Ressources disponibles (excédents capitalisés +reports d'investissement et virement de fonctionnement)</b>	36 392	42 906	39 931	26 044	25 348	27 460

À ce jour l'intégralité des réalisations sont financées par les ressources propres de la collectivité, autofinancement et réserves.

De même le financement des projets à venir reste anticipé.

### **Comparaison des dépenses d'équipement exprimées en euros par habitant**

(Source ministère de l'économie et des finances- comptes administratifs - 2020)

	Saint Genis Pouilly	Strate 10 000 à 20 000 habitants	Divonne	Ferney-Voltaire	Gex	Prévessin-Moëns	Thoiry
Dépenses d'équipement (acquisition et réalisations)	459 €	309 €	510 €	791 €	646 €	300 €	281 €
Remboursement en capital de la dette	0 €	85 €	129 €	109 €	84 €	55 €	29 €



	<i>Saint Genis Pouilly</i>	<i>Strate 10 000 à 20 000 habitants</i>	<i>Divonne</i>	<i>Ferney-Voltaire</i>	<i>Gex</i>	<i>Prévessin-Moëns</i>	<i>Thoiry</i>
Total des dépenses d'investissement (Équipement + dette + opérations techniques (mandat, affectation, concession...))	2 838 €	431 €	693 €	928 €	752 €	365 €	325 €

En 2020, 12.697.499 € relève de la constatation de la créance de FREY au profit de la commune, ce qui affecte les dépenses d'investissement. D'autre part, la commune a constaté l'entrée à l'Actif du Centre Aquatique pour un montant total de 17.067.545 euros.

## 6 Orientations par politiques publiques

Afin appréhender les enjeux des budgets à venir, il convient de resituer les axes de la politique conduite par la municipalité dans ses divers domaines de compétence et selon les axes définis par la nouvelle municipalité installée au mois de juillet 2020 :

### **Administration générale – services au public**

Afin de faciliter la vie des habitants, il est nécessaire de développer, au travers des moyens modernes de communication, les relations tant dans le sens usager/commune pour traiter ses demandes que dans le sens commune/habitant pour amener toute l'information nécessaire à la participation à la vie et à la démocratie locale.

### **Sécurité**

Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants au travers des aménagements urbains nécessaires, d'une présence policière de proximité et du déploiement d'un système de vidéoprotection.

### **Enseignement – périscolaire - Services à la jeunesse**

Offrir à chaque enfant et chaque famille, sans contingence, des solutions d'accueil pour le temps avant et après l'école et pour les vacances.

Le restaurant s'est vu récompensé pour sa démarche en faveur d'une alimentation saine et bio pour les enfants. Cet effort sera poursuivi.

Prévoir à terme un prochain groupe scolaire pour faire face aux besoins à venir, ainsi que l'agrandissement des écoles où cela sera possible.

### **Culture**

Œuvrer pour proposer une programmation culturelle la plus ouverte possible et faire le lien entre les quartiers au travers d'animations.

Faire de Saint-Genis-Pouilly une référence en diversifiant l'offre pour atteindre tous les publics : Cinéma et Théâtre du Bordeaux. Les tarifs proposés sont peu élevés ainsi la programmation est à la fois abordable et qualitative

L'extension du Centre Culturel Jean Monnet est ajournée, mais pas abandonnée.

Le Pass Sport et Culture est maintenu afin d'offrir des places de théâtre aux jeunes à un tarif préférentiel.

### **Sport**

Le centre aquatique "Au fil de l'Ô" a ouvert ses portes le 5 octobre 2020 : après une période de fermeture, la fréquentation est satisfaisante. La délégation de Service Public est déléguée à VERT-MARINE. Son coût apparait au budget 2021 pour une année entière. En 2022 sera lancée la construction de l'extension extérieure du Centre Aquatique qui devrait entrer en fonctionnement pour l'été 2023.

L'extension du parc d'équipements sportif "Sous les Vignes" sera réalisée en 2022, le temps de lancer les consultations auprès des entreprises début 2022.

26/10/2021 15:54  
 Accusé de réception en préfecture  
 001-210103545-20211102-del202100122-DE  
 Date de télétransmission : 04/11/2021  
 Date de réception préfecture : 04/11/2021

Afin, d'encourager la pratique sportive pour les familles à revenus modeste, la commune poursuit le dispositif Pass Sport auprès des associations de la ville.

### **Action sociale**

Poursuivre les actions en faveur des aînés.

Dans le cadre de la politique de la ville, favoriser le développement et l'intégration des quartiers.

En 2021, l'Espace de Vie Sociale est pérennisé. Son objectif est d'assurer :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

En 2022, le projet de Maison Solidaire devrait être lancé. Ce projet, concerté avec l'association ALFA 3A qui œuvre en faveur de l'insertion, prévoit l'intégration d'une partie logement destinée aux jeunes actifs.

### **Services urbains**

Ils contribuent à la qualité de vie au travers des aménagements routiers, des circulations en mode doux et des espaces publics. Le développement durable est porté au travers de leurs actions telles que la rénovation énergétique des bâtiments.

## **7 Budget 2022 – Données de cadrage et perspectives**

### **Population**

Le recensement de la population effectué en 2020 a évalué le nombre d'habitants à 13 243 et 191 personnes comptées à part, soit une population totale de 13 434 habitants.

	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*
Population	11 044	12 129	12 725	13 434	13 864	14 308

\*Estimation sur l'hypothèse d'une croissance moyenne de 3,2%

### **Section de fonctionnement**

#### Recettes de fonctionnement

Le produit des impôts locaux se stabilise, les grands projets immobiliers étant maintenant achevés et occupés. Le secteur porte de France Nord devrait poursuivre son urbanisation. Une fois les logements construits dans ce quartier, la ressource fiscale devrait progresser à nouveau de façon conséquente en 2022.

Pour l'exercice 2022, une évolution à 4,2 % par rapport à 2021 reste envisageable.

Une partie des recettes ne variera pas : il s'agit de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, les concours de l'Etat au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement abordée plus haut et de la Compensation Financière Genevoise.

Les recettes des services rendus à la population devraient être à un niveau légèrement supérieur à 2021, 2020 étant une année difficile à utiliser comme référence, les recettes des services apparaissent minimisées. Elles seront revues à la hausse au budget supplémentaire en fonction de la situation. La vaccination et ce début d'année laisse présager un retour à la normale.

Budget principal en milliers d'euros	2021 (proje- ction)	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement courant</b>	<b>15 604</b>	<b>16 304</b>	<b>15 975</b>	<b>16 263</b>	<b>16 604</b>	<b>17 003</b>
<i>Fiscalité directe locale</i>	6 373	6 641	6 740	6 861	7 006	7 174
<i>Autres recettes fiscales</i>	826	875	888	904	923	945
<i>Compensation de perte de fiscalité TF</i>	752	863	876	892	910	932
<i>CAPG Attribution de compensation</i>	1 264	1 264	1 264	1 264	1 264	1 264
<i>Dotations et participations</i>	5 160	5 458	4 966	5 055	5 161	5 285
Dont DGF	1 005	1 037	1 052	1 071	1 094	1 120
Dont CFG	3 950	4 013	3 500	3 563	3 637	3 725
<i>Autres recettes</i>	185	320	352	386	421	457
<i>Produit des services</i>	990	1 300	1 319	1 343	1 371	1 404
<i>Revenus des immeubles</i>	114	105	106	108	110	113
<i>Atténuations de charges</i>	86	120	121	123	126	129

### Charges de fonctionnement

En 2021, le budget a pris en charge pour la première fois le coût en année pleine du centre aquatique. Le parc sportif "Sous les Vignes", devrait être construit en 2022.

En 2022, comme vu précédemment, le coût de l'énergie pourrait augmenter. La montée en bio de la restauration scolaire et des effectifs scolaires croissants devraient avoir un effet sur le budget alloué à l'alimentation.

En 2023, l'extension du centre Aquatique et l'espace "Sous les Vignes" entreront en fonctionnement. Des coûts supplémentaires sont à prévoir.

- Sur la base de la progression actuelle de nos charges, la progression moyenne s'établirait à 3,0 % par an.
- S'agissant du Centre Jean Monnet, le projet culturel étant en cours d'élaboration, les données restent estimatives. Étant rappelé que les décrets d'application de la loi NOTRe ont précisé que dès lors que le coût d'une opération dépasse 100 % des recettes réelles de fonctionnement, une étude d'impact sur les charges de fonctionnement doit être produite.

Budget principal en milliers d'euros	2021 (projection)	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>12 937</b>	<b>13 133</b>	<b>13 257</b>	<b>13 801</b>	<b>14 098</b>	<b>14 437</b>
<i>Frais de personnel</i>	6 634	6 867	6 956	7 067	7 201	7 359
<i>Achats et prestations de service</i>	3 702	3 750	3 863	3 979	4 098	4 221
Dont alimentation	433	450	450	455	455	460
Dont fluides (Eau - gaz - électricité - carburants)	686	700	710	730	740	740
Dont entretien et maintenance	600	600	650	660	670	680
<i>Autres charges de gestion courante</i>	783	706	720	734	749	764
Dont participations et contingents	220	225	230	245	250	255
Dont subv. versée au CCAS	110	110	110	110	110	110
Dont subv. versées aux associations	200	205	205	205	205	205
<i>Fonds de péréquation et fonds de garantie (FPIC et FNGIR)</i>	1 022	1 059	1 073	1 090	1 111	1 135
<i>Délégation service public - Centre aquatique</i>	540	550	510	500	500	500
<i>Jean Monnet</i>				350	400	450

Dans ce contexte se dessine la :

### Capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros	2021 (projection)	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de gestion</b>	<b>15 605</b>	<b>16 540</b>	<b>16 214</b>	<b>16 506</b>	<b>16 852</b>	<b>17 257</b>
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>12 937</b>	<b>13 133</b>	<b>13 257</b>	<b>13 801</b>	<b>14 098</b>	<b>14 437</b>
<b>Résultat de gestion</b>	<b>2 668</b>	<b>3 407</b>	<b>2 957</b>	<b>2 705</b>	<b>2 754</b>	<b>2 820</b>
<i>Intérêts de la dette</i>				17	58	98
<b>Épargne brute</b>	<b>2 668</b>	<b>3 407</b>	<b>2 957</b>	<b>2 688</b>	<b>2 696</b>	<b>2 722</b>
<i>Emprunts en capital</i>	3	3		49	169	296
<b>Épargne nette</b>	<b>2 665</b>	<b>3 404</b>	<b>2 957</b>	<b>2 639</b>	<b>2 527</b>	<b>2 426</b>

- La projection des dépenses prenant en compte une hausse des prix de l'énergie, de nouvelles charges, par l'accroissement de la population, et le fonctionnement de nouveaux équipements, conduit à réduire l'épargne. Il est prévu un retour à la normale des produits des services, la hausse de fréquentation pourrait augmenter les ressources (restauration scolaire, activités périscolaires). Cependant la pandémie n'est pas éradiquée, même si la situation sanitaire s'améliore avec le taux de vaccination, et il reste plus prudent de ne pas projeter une hausse conséquente des produits des services.
- La prospective est construite avec le programme d'investissement tel qu'il est défini à ce jour. Les délais de réalisation prévus conduisent à prévoir un emprunt de **1.125.000 euros en 2023, un emprunt de 2.761.000 euros en 2024 et un emprunt de 2.874.000 € en 2025.**

Ces emprunts pourraient ne pas être enclenchés au fur et à mesure des ajustements dans le programme d'investissement et de l'évolution des ressources fiscales ou de la vente de services. Les subventions dont pourrait bénéficier la commune ne figurent pas dans la prospective car les règles budgétaires imposent de ne pas afficher des ressources incertaines.

### Évolution prévisionnelle des ratios budgétaires de référence

	France 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Dépenses réelles de fonctionnement/population</b>	1 085	963	947	927	935	925	918
<b>Produit des impositions directes/population</b>	577	474	479	471	465	460	456
<b>Recettes réelles de fonctionnement/population</b>	1 313	1 162	1 193	1 133	1 118	1 106	1 097
<b>Encours de dette/population</b>	830	29	27	26	310	288	267
<b>DGF/population</b>	175	75	75	74	73	72	71
<b>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</b>	60,4%	51.3%	52.3%	52.5%	51.2%	51.1%	51.0%
<b>Dépenses de fonctionnement et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement</b>	95,8%	82.9%	79.4%	81.8%	83.9%	84.7%	85.4%
<b>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</b>	64,3%	2.5%	2.3%	2.3%	18.9%	17.7%	16.6%

### En synthèse :

Dans un contexte d'incertitude auquel s'ajoute une baisse sensible de la dynamique des ressources, il est important de conserver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, une fois les équipements actifs : il sera nécessaire de faire face aux charges courantes liées à leur utilisation.

La commune a la possibilité de provisionner en section de fonctionnement une part des excédents constatés en fin d'exercice de sorte à se prémunir contre de mauvaises surprises.

### **Section d'investissement**

Les opérations d'envergure sont suivies par autorisation de programme, ce qui permet de s'assurer de leur financement avant de les débiter et de prévoir les crédits sur plusieurs exercices au fur et à mesure de la réalisation.

Pour certains projets, les cessions et subventions n'ont pas été réalisées ou affectées. Quand elles le seront, elles

viendront en déduction de l'auto-financement.

**Autorisation de programme n°2013-01 – Construction du centre aquatique**

Montant de l'AP		Exercices							CP 2022
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>Dépenses</b>	<b>20 759 025</b>	<b>249 865</b>	<b>68 688</b>	<b>1 001 081</b>	<b>7 763 741</b>	<b>7 725 853</b>	<b>3 722 689</b>	<b>- 120 798</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>									
<b>Recettes</b>	<b>20 759 025</b>	<b>249 865</b>	<b>68 688</b>	<b>1 001 081</b>	<b>7 763 741</b>	<b>7 725 853</b>	<b>3 722 689</b>	<b>- 120 798</b>	
FCTVA	2 837 759		53 003	5 702	71 658	114 440	0	2 079 003	513 953
Subventions/cessions	12 000 000				100 000		12 040 000		
Autofinancement	5 921 266	249 865	15 685	995 379	7 592 083	7 611 413	-8 317 311	-2 199 801	-513 953

Le projet a été livré au 3ème trimestre 2020, L'AP/CP est maintenue pour les dernières dépenses et devrait être clôturée en 2022.

**Autorisation de programme n°2013-02 – Secteur Porte de France Nord – travaux de voirie**

Montant de l'AP		Exercices					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses</b>	<b>5 066 743</b>	<b>2 908 550</b>	<b>812 050</b>	<b>6 323</b>	<b>864</b>	<b>559 973</b>	<b>171 527</b>
<i>Réalisation prévisionnelle</i>							
<b>Recettes</b>	<b>5 066 743</b>	<b>-</b>	<b>3 195 612</b>	<b>266 743</b>	<b>123 342</b>	<b>131 273</b>	<b>83 651</b>
FCTVA	784 000		75 060	266 743	123 342	118	83 651
Subventions/cessions	4 000 000		3 120 552			131 155	
Autofinancement	282 743	2 908 550	- 2 383 562	- 260 420	- 122 478	428 700	87 876

Le projet est terminé et devrait être clôturé fin 2021.

**Autorisation de programme n°2016-01 – Espace La Diamanterie - Construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase**

Montant de l'AP		Exercices					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses</b>	<b>12 903 491</b>	<b>1 239 621</b>	<b>6 592 632</b>	<b>4 322 295</b>	<b>341 862</b>		
<i>Réalisation prévisionnelle</i>							
<b>Recettes</b>	<b>12 907 919</b>						
FCTVA	1 999 000			169 456	901 213	590 858	46 733
Subventions/cessions	1 391 622	92105					
Autofinancement	9 517 297	972 825	5 663 579	3 713 184	293 686		

L'opération est terminée et devrait être clôturée fin 2021.

**Autorisation de programme n°2016-02 – Requalification du centre-ville**

Montant de l'AP		Exercices			
		Cumul 2019	2020	2021	CP 2022
<b>Dépenses</b>	<b>7 930 715</b>	<b>6 626 257</b>	<b>269 204</b>	<b>855 254</b>	<b>180 000</b>
<i>Réalisation prévisionnelle</i>					
<b>Recettes</b>	<b>7 930 715</b>	<b>6 626 257</b>	<b>269 204</b>	<b>855 254</b>	<b>180 000</b>
FCTVA	1 084 129	861 482	52 766	36 800	116 913
Subventions/cessions					
Autofinancement	6 846 586	5 764 775	216 438	818 454	63 087

La deuxième phase est terminée, le solde permettant d'envisager la phase rond-point - franchissement du Lion.

**Autorisation de programme n°2016-03– Mise en accessibilité des bâtiments**

Montant de l'AP		Exercices		
		Cumul 2020	2021	CP 2022
<b>Dépenses</b>	<b>202 836</b>	<b>115 834</b>	<b>37 002</b>	<b>50 000</b>
<i>Réalisation prévisionnelle</i>				
<b>Recettes</b>	<b>202 836</b>	<b>115 834</b>	<b>37 002</b>	<b>50 000</b>
FCTVA	27 728	14 326	1 508	5 058
Subventions/cessions				
Autofinancement	175 108	101 507	35 494	44 942

La mise en accessibilité est réalisée en même temps que les travaux de construction, notamment pour les nouveaux équipements et n'apparaissent pas forcément en faisant référence à l'autorisation de programme car ces dépenses sont intégrées au programme concerné par les aménagements.

**Autorisation de programme n°2017-01– Rénovation extension du Centre Culturel Jean Monnet**

Montant de l'AP		Exercices							
		Cumul 2019	2020	2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>Dépenses</b>	<b>21 163 000</b>	<b>1 960 755</b>			<b>1 500 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>5 702 245</b>	-
<i>Réalisation prévisionnelle</i>									
<b>Recettes</b>	<b>21 163 000</b>	<b>1 960 755</b>	-	-	<b>1 500 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>5 702 245</b>	-
FCTVA	3 122 000		268 035		-	205 050	820 200	820 200	779 497
Subventions/cessions									
Autofinancement	18 041 000	1 960 755	- 268 035	-	1 500 000	5 794 950	5 179 800	4 882 045	- 779 497

En tenant compte de l'état actuel des estimations et d'un phasage encore théorique du fait des procédures à mettre en place.

De nouvelles opérations suivies en autorisations de programme ont été créées en 2021 :

**Autorisation de programme n°2021-011– Equipement sportif Sous les Vignes**

Montant de l'AP		Exercices		
		CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>Dépenses</b>	<b>10 197 000</b>	<b>8 814 593</b>	<b>1 382 407</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>				
<b>Recettes</b>	<b>10 197 000</b>	<b>8 814 593</b>	<b>1 382 407</b>	-
FCTVA	1 672 716		1 204 955	188 975
Subventions/cessions				
Autofinancement	8 524 284	8 814 593	177 452	- 188 975

**Autorisation de programme n°2021-037 - Travaux de requalification Pregnin (rue du Fierney, vie Borgne, rue du Maclonay)**

Montant de l'AP		Exercices		
		2021	CP 2022	CP 2023
<b>Dépenses</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 300</b>	<b>993 700</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>				
<b>Recettes</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 300</b>	<b>993 700</b>	-
FCTVA	136 700		861	135 839
Subventions/cessions				
Autofinancement	863 300	6 300	992 839	- 135 839

Accusé de réception en préfecture  
001-210103545-20211102-del202100122-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2021  
Date de réception préfecture : 04/11/2021

**Autorisation de programme n°2021-002 - Travaux Aménagement de l'annexe de l'Hôtel de ville**

Montant de l'AP		Exercices		
		CP 2021	CP 2022	CP 2023
<b>Dépenses</b>	<b>754 896</b>	<b>26 736</b>	<b>728 160</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>				
<b>Recettes</b>	<b>754 896</b>	<b>26 736</b>	<b>728 160</b>	-
FCTVA	123 833		3 655	99 539
Subventions/cessions				
Autofinancement	631 063	26 736	724 505	- 99 539

**Autorisation de programme n°2021-047 - Mobilité zéro carbone (bornes électriques et vélo)**

Montant de l'AP		Exercices			
		2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>Dépenses</b>	<b>375 077</b>	<b>55 077</b>	<b>300 000</b>	<b>20 000</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>					
<b>Recettes</b>	<b>375 077</b>	<b>55 077</b>	<b>300 000</b>	<b>20 000</b>	-
FCTVA	61 528		7 529	41 010	2 734
Subventions/cessions					
Autofinancement	313 549	55 077	292 471	- 21 010	- 2 734

**Autorisation de programme n°2021-044 - Extension du Centre Aquatique**

Montant de l'AP		Exercices			
		CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>Dépenses</b>	<b>4 587 225</b>	<b>153 000</b>	<b>3 324 225</b>	<b>1 110 000</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>					
<b>Recettes</b>	<b>4 587 225</b>	<b>153 000</b>	<b>3 324 225</b>	<b>1 110 000</b>	-
FCTVA	752 488		20 915	454 422	151 737
Subventions/cessions					
Autofinancement	3 834 737	153 000	3 303 310	655 578	- 151 737

**Autorisation de programme n°2021-41 - Schéma directeur "Mobilités"**

Montant de l'AP		Exercices			
		2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>Dépenses</b>	<b>2 560 864</b>	<b>864</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 310 000</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>					
<b>Recettes</b>	<b>2 560 864</b>	<b>864</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 310 000</b>	-
FCTVA	379 074		118	136 700	179 077
Subventions/cessions					
Autofinancement	2 181 790	864	1249 882	1 173 300	- 179 077

De nouvelles opérations devraient s'ajouter :

**Autorisation de programme n°2022-010 - Maison Solidaire**

Montant de l'AP		Exercices	
		CP 2022	CP 2023
<b>Dépenses (60% détenus par la commune)</b>	<b>2 628 600</b>	<b>1 501 800</b>	<b>1 126 800</b>
<i>Réalisation prévisionnelle</i>			
<b>Recettes</b>	<b>2 628 600</b>	<b>1 501 800</b>	<b>1 126 800</b>
FCTVA	359 330	246 355	184 840
Subventions/cessions			
Autofinancement	2 269 270	1 255 445	941 960

Une opération pour le compte d'Alfa 3A sera créée à la hauteur de la part qui leur revient. Cette opération sera neutre budgétairement pour la commune. En effet, la commune sera maître d'Ouvrage de cette opération.

**Autorisation de programme n°2022 - 001 - Rénovation énergétique des bâtiments**

Montant de l'AP		Exercices			
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>Dépenses</b>	<b>1 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	
<i>Réalisation prévisionnelle</i>					
<b>Recettes</b>	<b>1 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	-
FCTVA	205 050		68 350	68 350	68 350
Subventions/cessions					
Autofinancement	1 294 950	500 000	431 650	431 650	- 68 350



## 8 Rétrospective et prospective : fonctionnement et autofinancement

Exercice	2017	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026	2027
Population INSEE	10 053	11 044	12 129	12 725	8%	13 434	3.2%	13 864	14 308	14 765	15 238	15 725	16 229

### Fonctionnement - Gestion

	2017	2018	2019	2020	Evolution annuelle moyenne sur 4 ans	Budget 2021 après DM2	Hypo-thèses	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>A Recettes de gestion</b>	<b>14 309 970</b>	<b>14 309 320</b>	<b>15 142 165</b>	<b>15 724 725</b>		<b>15 604 605</b>		<b>16 539 797</b>	<b>16 213 890</b>	<b>16 505 740</b>	<b>16 852 361</b>	<b>17 256 817</b>	<b>17 722 751</b>
évolution	4.46%	0.00%	5.82%	3.85%	3.19%	-0.76%		5.99%	1.50%	1.80%	2.10%	2.40%	2.70%
Produits des services	1 459 875	1 296 379	1 330 728	872 448		990 575	7.5%	1 300 000	1 319 500	1 343 251	1 371 459	1 404 374	1 442 292
Impôts Locaux	5 542 693	6 263 463	6 369 953	6 677 777	6%	6 373 040	4.2%	6 641 000	6 740 615	6 861 946	7 006 047	7 174 192	7 367 895
Attribution de compensation	1 350 380	1 264 156	1 264 156	1 249 877	-3%	2 014 080		2 000 000	2 030 000	2 066 540	2 109 937	2 160 576	2 218 911
Dotation de solidarité communautaire		54 223	54 223	0		0		0	0	0	0	0	0
Autres impôts et taxes	1 170 619	930 568	1 255 933	1 349 249	5%	825 720	6.0%	875 000	888 125	904 111	923 098	945 252	970 774
DGF	813 161	874 715	942 042	974 177	6%	1 005 000	3.2%	1 037 000	1 052 555	1 071 501	1 094 003	1 120 259	1 150 506
FCTVA sur Entretien du patrimoine				69 455		40 000		40 000	40 600	41 331	42 199	43 212	44 378
Autres dotations et subventions hors CFG	390 628	460 597	392 272	452 392	5%	205 100		408 000	414 120	421 574	430 427	440 757	452 658
CFG	3 114 875	2 955 205	3 324 107	3 691 233	6%	3 950 890		4 013 797	3 500 000	3 563 000	3 637 823	3 725 131	3 825 709
Autres produits de gestion courante	346 829	90 834	91 983	159 218	-23%	114 200		105 000	106 575	108 493	110 772	113 430	116 493
Remb.sur charges de personnel	120 910	119 181	116 768	228 900	24%	86 000		120 000	121 800	123 992	126 596	129 635	133 135
<b>B Dépenses de gestion</b>	<b>10 169 783</b>	<b>10 486 028</b>	<b>11 075 122</b>	<b>11 789 038</b>		<b>12 936 650</b>		<b>13 133 000</b>	<b>13 257 000</b>	<b>13 801 000</b>	<b>14 098 000</b>	<b>14 437 000</b>	<b>14 773 000</b>
évolution	7.44%	3.11%	5.62%	6.45%	5.05%	9.73%		1.52%	1.30%	1.60%	1.90%	2.20%	2.50%
Charges à caractère général	2 988 807	2 982 301	3 193 743	3 480 042	5%	3 701 619	3.0%	3 813 000	3 863 000	3 925 000	4 000 000	4 088 000	4 190 000
Frais de personnel	5 489 193	5 769 224	6 151 734	6 182 717	4%	6 634 300	3.5%	6 867 000	6 956 000	7 067 000	7 201 000	7 359 000	7 543 000
Délégation de Service Public "Centre aquatique"			0	158 233		539 781		550 000	510 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Jean Monnet (en net)									350 000	400 000	450 000	450 000	450 000
Autres Charges	627 496	678 853	561 129	625 921	0%	782 900	2.0%	799 000	809 000	822 000	838 000	856 000	877 000
Participations SIEA			125 185	68 455		256 050		45 000	46 000	47 000	48 000	49 000	50 000
Retenues FNGIR & FPIC	1 036 786	1 055 650	1 043 330	1 038 990	0%	1 022 000	1.5%	1 059 000	1 073 000	1 090 000	1 111 000	1 135 000	1 163 000
Reversement fiscalité	27 500	0	0	234 681	104%	0		0	0	0	0	0	0
<b>C=A-B Épargne de gestion</b>	<b>4 140 187</b>	<b>3 823 292</b>	<b>4 067 043</b>	<b>3 935 686</b>		<b>2 667 955</b>		<b>3 406 797</b>	<b>2 956 890</b>	<b>2 704 740</b>	<b>2 754 361</b>	<b>2 819 817</b>	<b>2 949 751</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>4 168</b>	<b>2 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits financiers	4 168	2 105	0	0		0		0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette + frais (stock actuel)	0	0	0	0		0		0	0	16 875	57 560	98 138	93 704
Charge prévisionnelle emprunts à souscrire	0	0	0	0		0		0	0	0	0	0	0
<b>D Solde financier</b>	<b>4 168</b>	<b>2 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 875</b>	<b>57 560</b>	<b>98 138</b>	<b>93 704</b>
Produits exceptionnels (hors cessions)	42 431	17 250	62 746	11 216	-36%	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Charges exceptionnelles (hors cessions)	249 287	16 978	40 960	449 108	22%	105 700		25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000

<b>E</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-206 856</b>	<b>272</b>	<b>21 786</b>	<b>-437 892</b>	<b>-65 700</b>	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>	<b>-15 000</b>
	Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>F=C-D+E</b>	<b>Épargne brute</b>	<b>3 937 499</b>	<b>3 825 669</b>	<b>4 088 829</b>	<b>3 497 794</b>	<b>2 667 955</b>	<b>3 406 797</b>	<b>2 956 890</b>	<b>2 687 865</b>	<b>2 696 800</b>	<b>2 721 679</b>	<b>2 856 047</b>
	Remboursement de la dette en capital (stock actuel)	5 422	3 240	3 240	1 661	5 000	3 240		48 651	168 783	295 603	300 037
<b>G</b>	<b>Épargne nette (marge nette d'autofinancement)</b>	<b>3 932 077</b>	<b>3 822 429</b>	<b>4 085 589</b>	<b>3 496 133</b>	<b>2 662 955</b>	<b>3 403 557</b>	<b>2 956 890</b>	<b>2 639 214</b>	<b>2 528 018</b>	<b>2 426 076</b>	<b>2 556 010</b>

### Opérations exceptionnelles - Investissement

	Produits des cessions	344 100	500	283 416	12 059 607	165 000						
	Reprise sur provision				245 000							
	Moins-values sur cessions					0						
	Prov / risques exceptionnels											
<b>H</b>	<b>Solde Exceptionnel - Investissement</b>	<b>344 100</b>	<b>500</b>	<b>283 416</b>	<b>12 304 607</b>	<b>165 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>I=G+H</b>	<b>Autofinancement hors reports</b>	<b>4 276 177</b>	<b>3 822 929</b>	<b>4 369 006</b>	<b>15 800 741</b>	<b>2 827 955</b>	<b>3 403 557</b>	<b>2 639 214</b>	<b>2 528 018</b>	<b>2 426 076</b>	<b>2 556 010</b>	<b>2 639 214</b>
--------------	-------------------------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

<b>J</b>	<b>Reports exercice antérieur(après CA)</b>	<b>36 463 804</b>	<b>43 046 240</b>	<b>31 099 654</b>	<b>24 091 028</b>	<b>27 597 072</b>	<b>25 710 374</b>	<b>4 125 624</b>	<b>306</b>	<b>520</b>	<b>293</b>	<b>2 726 369</b>
	Report Fonctionnement A-1	1 363 887	1 737 190	2 100 579	3 321 815	3 337 132						
	Solde Investissement A-1	32 038 918	38 194 050	26 044 075	18 426 855	19 658 168						
	Affectation excédent A-1	3 061 000	3 115 000	2 955 000	2 342 359	4 601 771						

<b>K</b>	<b>Disponible après reports</b>	<b>40 739 981</b>	<b>46 869 169</b>	<b>35 468 660</b>	<b>39 891 769</b>	<b>30 425 026</b>	<b>29 113 932</b>	<b>7 082 513</b>	<b>2 639 520</b>	<b>2 528 538</b>	<b>2 426 369</b>	<b>5 282 379</b>
----------	---------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

### Financement des investissements

<b>L</b>	<b>Équipement</b>	<b>11 594 960</b>	<b>22 124 492</b>	<b>13 462 699</b>	<b>18 713 147</b>	<b>14 245 293</b>	<b>31 509 508</b>	<b>12 870 407</b>	<b>6 500 000</b>	<b>5 702 245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>M</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>13 917 341</b>	<b>6 356 985</b>	<b>2 085 067</b>	<b>5 230 181</b>	<b>9 230 641</b>	<b>6 521 200</b>	<b>4 663 200</b>	<b>1 100 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>N=M-L</b>	<b>Excédent / besoin de financement- section</b>	<b>2 322 381</b>	<b>-15 767 507</b>	<b>-11 377 632</b>	<b>-13 482 966</b>	<b>-5 014 652</b>	<b>-24 988 308</b>	<b>-8 207 207</b>	<b>-5 400 000</b>	<b>-5 402 245</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>

<b>O=I+N</b>	<b>Solde exercice (fonctionnement + investissement)</b>	<b>6 598 558</b>	<b>-11 944 578</b>	<b>-7 008 626</b>	<b>2 317 775</b>	<b>-2 186 697</b>	<b>-21 584 751</b>	<b>-5 250 317</b>	<b>-2 760 786</b>	<b>-2 874 227</b>	<b>2 726 076</b>	<b>2 856 010</b>
--------------	---	------------------	--------------------	-------------------	------------------	-------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

<b>P=O+J</b>	<b>Disponible total (solde +reports)</b>	<b>43 062 362</b>	<b>31 101 662</b>	<b>24 091 028</b>	<b>26 408 803</b>	<b>25 410 374</b>	<b>4 125 624</b>	<b>-1 124 694</b>	<b>-2 760 480</b>	<b>-2 873 707</b>	<b>2 726 369</b>	<b>5 582 379</b>
--------------	--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

<b>Q</b>	<b>Bail emphytéotique</b>					<b>300 000</b>						
	Emprunts souscrits		<b>16 200</b>					<b>1 125 000</b>	<b>2 761 000</b>	<b>2 874 000</b>		

<b>R=P+Q</b>	<b>Balance (après emprunt éventuel)</b>	<b>43 062 362</b>	<b>31 117 862</b>	<b>24 091 028</b>	<b>26 408 803</b>	<b>25 710 374</b>	<b>4 125 624</b>	<b>306</b>	<b>520</b>	<b>293</b>	<b>2 726 369</b>	<b>5 582 379</b>
--------------	---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------	------------	------------	------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture  
001-210103545-20211102-del202100122-DE  
Date de télétransmission : 04/11/2021  
Date de réception préfecture : 04/11/2021